

LA SEMAINE AFRICAINNE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4227 du Vendredi 26 Avril 2024 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

GOVERNANCE PUBLIQUE

Peut-on encore gagner le combat contre la corruption?

(P.6)

CENTRAFRIQUE

Naufrage tragique d'une baleinière



Une tragédie qui a suscité l'émoi en Centrafrique (P.7)

COMMENTAIRE

La privation d'eau et d'électricité est aussi une violation des droits



Le calvaire des populations (P.3)

EDITORIAL

La terre, les étrangers et nous

FETE PATRONALE DU MOUVEMENT DES ELISA

Une rencontre annuelle qui raffermis la foi des membres



Les Elisa
posant avec
l'archevêque
à la sortie de
la messe

(P.11)

CANAL+

NOUVEAU
DECODEUR CONNECTE
LA NOUVELLE EXPERIENCE CANAL+

Etude Notariale de Me Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire
 sise à Brazzaville (République du Congo)
 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans
 1er étage Immeuble «Ma Reconnaissance»
 B P : 14745 - Tél: (+242) 06 605 32 71 // 05 516 70 79
 E-mail: etudepongui2@gmail.com

MAISONS DES VINS & SPIRITUEUX en sigle «M.V.S»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
 au capital social: 10 000 000 de Francs CFA
 siège social: Brazzaville (République du Congo)
 122, rue MPANGALA, Arrondissement 5 Ouenzé
 RCCM: CG-BZV-01-2024-B13-00103

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE

Aux termes du Procès-verbal des décisions de l'Associé Unique Gérant du deux avril deux mille vingt-quatre de la société «MAISONS DES VINS & SPIRITUEUX» en sigle «M.V.S» Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle, ci-dessus plus amplement désignée, déposé au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo) 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans, 1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE», le quatre avril deux mille vingt-quatre et enregistré à Brazzaville, le cinq avril de la même année à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio 065/1 numéro 0774, l'Associé Unique Gérant a décidé de la dissolution anticipée de ladite société.

Dépôt légal: un exemplaire du Dépôt au rang du Procès-verbal des décisions de l'Associé Unique Gérant du deux avril deux mille vingt-quatre a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le huit avril deux mille vingt-quatre, enregistré sous le numéro **CG-BZV-01-2024-D-00221**.

Mention modificative: la régularité de la demande a été vérifiée en application de l'article 52 de l'Acte Uniforme sur le Droit Commercial Général par le Greffier qui a procédé à la modification, le huit avril deux mille vingt-quatre, sous le numéro **CG-BZV-01-2024-M-09111** et délivré un accusé d'enregistrement.

Pour avis et mention

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI

Notaire

Office Notarial de Maître Pascale Rosette MPOUO
 Immeuble Billal II, 2^e étage, Appartement Q-031/S En face de l'Ambassade de Russie,
 Centre-Ville
 Tel: 06-505-63-05
 Email: pascalempouo@gmail.com
 BRAZZAVILLE
 REPUBLIQUE DU CONGO

MOKABI S.A.U

Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration
 Capital social: 1.750.000.000 Francs CFA
 Siège: Brazzaville, Centre-ville, Tours Jumelles Villarecci 3^e étage, Avenue Amilcar Cabral
 RCCM: CG/BZV/01-2016-B15-00003

REDUCTION ET AUGMENTATION DU CAPITAL, ADOPTION DU NOM COMMERCIAL ET MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes des Actes portant Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, en date à Brazzaville du 28 Mars 2023 dûment enregistré à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Bacongo, en date du 29 Juin 2023, sous Folio 115/001 n° 1676 et Mise à jour des statuts, en date à Brazzaville du 22 Décembre 2023 dûment enregistré à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Bacongo, en date du 16 Janvier 2024, sous Folio 011/002 / 10053, le capital a connu à la fois une diminution et une augmentation, par l'émission de nouvelles actions et compensation des créances dues, opération dite «coup d'accordéon». En conséquence, l'actionnaire unique modifie comme suit:

FORME Juridique: Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration.

Dénomination sociale: MOKABI

Nom commercial: ROUGIER CONGO qui a été adopté pour la conduite des activités commerciales.

Siège: Tours Jumelles, 3^eème étage, Avenue Amilcar Cabral.

Objet: L'exploitation forestière, le transport, le commerce et le négoce du bois sous toutes ses formes ainsi que tous produits s'y rattachant; La transformation industrielle du bois, la création, l'acquisition, la location, la prise ou la mise en gérance, l'exploitation, la vente de

toutes usines et entreprise de sciage, tranchage, déroulage, transformation du bois, la fabrication de tous articles, matériaux, fournitures, objets et produits en bois, ou à base de bois, la production de tous objets en bois.

Capital: Le capital social est fixé à la somme de Un milliard sept cent cinquante millions (1.750.000.000) FRANCS CFA divisé en cent soixante-quinze mille (175.000) ACTIONS chacune de Dix Mille (100.000) FRANCS CFA. Suite au coup d'accordéon, **ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL** devient actionnaire unique Monsieur **EYI Christophe** est le Président du Conseil d'Administration, Monsieur **TSNGA BAKARY Assan Césaire** est le Directeur Général de la société.

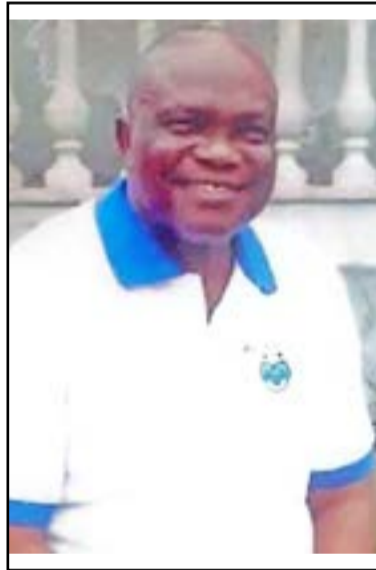
Dépôt au Greffe: Un exemplaire du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 Mars 2023 ainsi qu'un exemplaire de la mise à jour des statuts ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de Brazzaville, pour qu'il en soit délivré tous extraits ou expéditions. Duquel dépôt, acte a été octroyé et enregistré sous le n° **CG/BZV/01-2016-B15-00003** du 1^{er} Février 2024.

Pour avis et mention

Maître Pascale Rosette MPOUO
 Notaire

REMERCIEMENTS

Les parents SOUNGA et la famille André BIKOUMOU forment leurs remerciements à l'archevêque Abel LILUALA, à l'évêque de Gamboma, Mgr Urbain Ngassongo, à toutes les personnes et familles, aux mouvements d'apostolat de la paroisse Saint-François d'Assise, à la CAPPED, pour leurs assistances physique, morale, spirituelle, matérielle et financière, lors du décès de leur fils, frère, neveu et oncle, Victor TSOUNGA, agent retraité de la CAPPED, décédé le 3 avril 2024, à Pointe-Noire, et inhumé le 17 avril 2024, au cimetière Belle vue de la ville précitée.



Qu'ils trouvent, ici, la profonde gratitude de la famille!

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
 Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
 B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
 Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
 Archevêque de Pointe-Noire

Vice-Président

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:

Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteur en chef: Cyr Arnel YABBAT- NGO

Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Secrétaire de rédaction:

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

06 671 72 20 / 05 575.66.20

Infographisme: Atelier: La Semaine Africaine

Service Commercial: Brazzaville:

Tél.: 06.660.75.86

Pointe-Noire: Chef de bureau

Véran Carrhol YANGA

05 6977554 / 06 6682472

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Site Internet:

www.lasemaineafricaine.info.

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
 (à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
 Centre-ville, Brazzaville.
 Tél: (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P: 15.244
 E-mail: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
 République du Congo

ANNONCE LEGALE CONSTITUTION

«PENG ZE KUANG YE YOU XIAN GONG SI»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
 Au Capital d'UN MILLION de FRANCS CFA
 Siège Social: 11 bis, rue Massamba Martial, quartier Kinsoundi-Barrage, Brazzaville
 RCCM : CG-BZV-01-2024-B13-00215
 REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Norbert MADZOU substituant son confrère Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, le **09 avril 2024**, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le **10 avril 2024**, sous Folio **065/023**, numéro **0691**, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme Sociale: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (S.A.R.L.U.);

Objet social: La société a pour objet en tous pays, notamment dans les Etats parties au traité OHADA et plus particulièrement en République du Congo:

- L'extraction des minerais métaux non ferreux: l'exploration, l'exploitation et la commercialisation des minerais de métaux précieux et d'autres minerais de métaux non ferreux.

les statuts;

Capital Social: UN MILLION (1.000.000) de FRANCS CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) FRANCS CFA chacune numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites par l'associé unique;

Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Maître Norbert MADZOU substituant son confrère Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le **09 avril 2024** et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le **10 avril 2024**, sous folio **065/024**, numéro **0692**, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont intégralement été libérées par l'associé unique;

Gérance: aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du **09 avril 2024**, Monsieur **PAN CHAOCHENG**, de nationalité chinoise, demeurant à Brazzaville, a été désigné en qualité de gérant pour une durée illimitée; Immatriculation au RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville le **16 avril 2024**, sous le numéro **CG-BZV-01-2024-B13-00215**.

*Fait à Brazzaville, le 17 avril 2024
 Pour avis*

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire.

COMMENTAIRE

La privation d'eau et d'électricité est aussi une violation des droits fondamentaux

Ce qui se passe actuellement à Brazzaville et à Pointe-Noire, est indicible. Le transport est difficile, l'électricité est un calvaire, l'eau, n'en parlons pas, les routes se dégradent, l'insalubrité est totale. Le coût de la vie devient cher, l'hôpital est malade et l'école un vrai cauchemar au même titre que l'insécurité. Les Congolais ne savent plus à quel saint se vouer.

Partout dans les deux villes, c'est le mécontentement et les plaintes. La situation est très critique. Vivre à Brazzaville comme à Pointe-Noire devient un véritable casse-tête. Pour ne citer que ces deux villes où la circulation est devenue un véritable parcours du combattant surtout lorsqu'il pleut.

Les Brazzavillois et les Ponténégrins sont obligés de patauger dans la marre. Les avenues et ruelles manquent de canalisations qui auraient permis d'éviter leur dégradation. Là où il y a les caniveaux, ils se bouchent et disparaissent au vu et au su des pouvoirs publics.

Les nids de poules font le quotidien des automobilistes qui ont perdu la notion des feux rouges, parce que ceux-ci ne fonctionnent pratiquement jamais, occasionnant de nombreux accidents dans les carrefours et aucune autorité ne s'en préoccupe.

Les marchés sont devenus des poubelles qui cohabitent avec la boue. A côté, les vendeurs étalent les produits alimentaires. Ceux qui vendent n'ont aucun souci de la santé de leurs compatriotes. Les aliments de première nécessité sont soit étalés sur la boue, soit sur des tables de fortune à quelques centimètres des marres d'eau. Nos marchés appartiennent à la mairie, alors, que font les hommes de la «Maison en marbre» et leurs acolytes qui sillonnent les marchés? Averda seule ne peut pas être à la hauteur de la tâche.

Les problèmes liés à la croissance de Brazzaville, notamment, ceux de l'environnement et de l'aménagement urbain continuent de se poser aux autorités politiques et administratives en termes de défis à surmonter. Ces problèmes doivent maintenant être abordés avec une certaine urgence. Car la gravité de la situation est telle qu'on ne peut plus continuer à se croiser les bras.

A ce lot quotidien des problèmes et des Brazzavillois et Ponténégrins, s'ajoutent les pénuries récurrentes d'eau, d'électricité et parfois du ciment et du carburant qui agacent la population. De longues files d'attente sont observées devant les stations-service et des quartiers entiers sont plongés dans le noir. Les bidons jaunes ont refait surface. La pénurie d'eau à Braz-

zaville et à Pointe-Noire, est une réalité incontournable. Face à la pénurie croissante et profitant des opportunités offertes par le Code de l'eau d'avril 2003 qui libéralise le secteur, des privés utilisent des camions-citernes pour livrer de l'eau aux citoyens qui ont les moyens de la payer. Les autres se tournent vers des particuliers qui ont créé des forages à leur domicile et vendent le précieux liquide aux populations toujours plus nombreuses dans le besoin. Des jours, mois, voire des années durant, certains robinets n'ont plus versé une seule goutte d'eau. On dit que l'eau, c'est la vie: priver les milliers de Congolais de cette ressource naturelle n'est-il pas une violation de leurs droits fondamentaux? Par ailleurs, les coupures d'électricité et le phénomène des délestages intempestifs sont devenus monnaie courante. Des quartiers entiers sont plongés dans l'obscurité. Les conséquences sont importantes: l'électroménager tombe en panne, les provisions pour-



Le calvaire des populations

lières de délestage.

La qualité et les coupures à répétition d'électricité causent d'énormes problèmes aux populations. Une situation qui n'arrange guère les détenteurs des unités de production.

En effet, les deux sociétés ne parviennent pas à délivrer, aux plans de la qualité et de la quantité, le service public pour lequel elles ont été instituées. On pensait qu'avec la création de La Congolaise des eaux (LCDE) et d'énergie électrique du Congo (E2C), les choses allaient s'améliorer. Fausse illusion. On a déshabillé Pierre pour habiller Paul.

Les performances techniques, commerciales et managériales des deux entreprises ne se sont guère améliorées. Aucune justification n'est donnée à la population qui demeure

rendent les avenues impropres.

Devenue une tradition au niveau national, la salubrité, le premier samedi du mois, n'est plus observée dans les administrations.

Pour permettre à ce que l'énergie soit abondante et stable, Anatole Collinet Makosso a déclaré le 27 mai 2022 que le secteur des infrastructures de base, identifié comme le secteur bénéficiaire de la croissance qui sera engendrée par la politique de diversification de l'économie, nécessite d'importants investissements pour permettre au Gouvernement de réussir le défi du transport et de la distribution de l'électricité et de l'eau potable au service des citoyens. «L'énergie et l'électricité doivent être stables et au service de tous. Nous réussirons à relever ce défi» promettait-il au



L'état des routes à Pointe-Noire

rissent, la vie économique tourne au ralenti. La situation devient infernale.

Courant 2000, le Congo avait décidé d'investir dans les infrastructures de production d'énergie. Le projet du boulevard énergétique, lancé en 2009 par le Chef de l'Etat, visait à résoudre le problème de la dépendance énergétique du pays vis-à-vis de la RDC.

Dans cette perspective, plusieurs infrastructures ont été réalisées afin d'atteindre cet objectif. Mais, l'accès à l'énergie demeure extrêmement préoccupant, voire pire qu'avant la mise en œuvre de ces projets, en particulier dans les deux grandes villes: Brazzaville et Pointe-Noire qui subissent des périodes régu-

dubitative et s'interroge sur le pourquoi de ces pénuries récurrentes qui affectent leurs quotidiens et les affaires.

On ne peut plus faire des provisions dans les ménages. Les Congolais sont condamnés à vivre au jour le jour. Les tenanciers des chambres froides subissent des pertes énormes. Le Gouvernement ne semble pas s'en préoccuper. Le pays vit un véritable calvaire auquel s'ajoutent le non-paiement des bourses des étudiants, les pensions de retraite et les droits des sociétés liquidées. Les ronds-points et trottoirs qui ne sont pas entretenus et envahis par les herbes, ainsi que les espaces publics. Les bacs mal disposés d'Averda qui

cours de la conférence des présidents des deux chambres du Parlement.

Les populations appelées à plus de patience

Pour les techniciens de LCDE, la pénurie d'eau courante à Brazzaville est due aux coupures intempestives d'électricité, malgré la disponibilité des produits chimiques pour assurer la potabilité de l'eau. Ils l'ont fait savoir au Premier ministre, le 29 mars dernier lors de sa visite à la Direction départementale de La congolaise des eaux et au Centre d'exploitation de Mbouono d'E2c, où il est allé s'enquérir de la

Editorial

La terre, les étrangers et nous

L'une dans l'autre, l'affaire de l'assassinat à Ouessou de la jeune Sephora et celle de la cession à des Rwandais d'une portion de nos terres, créent un cocktail explosif. Nul ne sait comment tout cela finira. Nos hommes et femmes politiques semblent trop contents d'avoir là une opportunité pour tirer à boulets rouges sur le Gouvernement. Dans les réseaux sociaux, lanceurs d'alerte et consciences de la diaspora ne sont plus que chapelets d'insultes contre le pouvoir. Contre des « traitres à la patrie », vendant les bijoux de notre couronne avec légèreté, comme s'ils poursuivaient un plan caché. Les dénégations du pouvoir pour corriger la perception que l'opinion a de ces contrats congolo-rwandais, présentés tantôt comme trop cachés et trop opaques, tantôt comme trop simples ajoutent à l'embrouille. Et lorsque la télévision rwandaise s'en mêle pour présenter des terres «acquises au Congo d'une superficie égale à celle de Kigali», le Congolais lambda frôle l'apoplexie ! Dans ce contexte, la série de meurtres commis par des étrangers à Ouessou, à Kellé, à Igné donnent l'impression décidément que nos autorités cèdent le pays aux étrangers avec légèreté. Un Camerounais a tué à Ouessou, ce sont tous les Camerounais qui deviennent méchants. Dans un tel contexte, céder des parcelles de terrain à des Rwandais, c'est carrément, disent les indignés, offrir le Congo à des inamicaux, quelles que soient les raisons. Tous ces événements laisseront des traces. Mais ils seront aussi l'occasion pour nous tous de nous reprendre. A la moindre fête musulmane, les rue des quartiers, les marchés domaniaux se vident : pas moyen de trouver du pain ou du riz. Ils se trouvent pourtant librement à Noël ou à Pâques, les dimanches et autres jours de solennité ! Nous crions sur les autorités, mais nous devrions aussi nous reprocher de ne pas avoir assez d'ardeur à la tâche pour produire notre oignon (importé du Cameroun), notre tomate ou notre pastèque (produites par les communautés rwandaises à Odziba). C'est bien de garder pour soi les vastes étendues verdoyantes, sauf qu'à la longue l'herbe ne se transformera jamais en légume.

Albert S. MIANZOUKOUTA

situation des coupures d'électricité et de pénurie d'eau.

Jean-Bruno Danga Adou, directeur général de la société électrique du Congo, a expliqué les difficultés que connaissent les réseaux qui alimentent la capitale en électricité. «Avec la chaleur caniculaire qu'on connaît actuellement, il arrive que les lignes lâchent», a-t-il expliqué, tout en exprimant la nécessité de la construction d'une deuxième ligne THT de transport d'électricité, entre Brazzaville et Pointe-Noire.

Le Premier ministre a appelé les populations à plus de patience. Il les a rassurées qu'elles ne sont pas seules devant ces difficultés: «Le Gouvernement n'est pas indifférent, il travaille, les cadres de ces sociétés sont à la manœuvre pour essayer de trouver des solutions». A en croire les explications du directeur général de l'E2C, la fin des délestages n'est pas pour maintenant tant qu'il n'y aura pas cette deuxième

ligne THT. Les Brazzavillois doivent dorénavant intégrer les délestages dans leur mode de vie. «Nous travaillons à ce que nous ayons cette deuxième ligne qui relie Pointe-Noire à Brazzaville... Le Gouvernement n'est pas indifférent, il travaille, les cadres de ces sociétés sont à la manœuvre pour essayer de trouver des solutions», a rassuré Anatole Collinet Makosso.

Sur une demande énergétique de 230 mégawatts, Brazzaville, actuellement, n'en reçoit que 170. Il y a donc un déficit de 60 mégawatts à combler. En cause, l'obsolescence des sources de production, notamment les barrages hydroélectriques «et la limitation à 50 mégavars de la puissance réactive en réseau interconnecté avec la RD Congo au niveau du poste THT de Kinsuka», a expliqué le directeur de la production et du transport d'E2C, Armel Ibara Mbibi.

KAUD

HYDROCARBURES

La moyenne trimestrielle des prix au premier trimestre 2024 est de 82,910 dollars par baril

Les contrats de partage de production recommandent que dans le mois suivant la fin d'un trimestre, le Congo et le contracteur déterminent, de commun accord, le prix des hydrocarbures liquides produits et fixent le prix pour chaque mois du trimestre écoulé. C'est dans ce contexte que du 10 au 12 avril dernier, à Pointe-Noire, a eu lieu la réunion des prix fixés des hydrocarbures produits en République du Congo au premier trimestre. Elle a été organisée par la société Perenco Congo.

À l'ouverture des travaux, le directeur général de Perenco Congo, Stéphane Barc, a rappelé que cette réunion était l'occasion de comprendre et valoriser les hydrocarbures produits en République du Congo. Pour le premier trimestre 2024, il a été noté une observation générale à la hausse due à une combinaison d'indicateurs multifactoriels. Le Congo est engagé dans une démarche tout à fait exhaustive de valorisation des ressources pétrolières, en particulier des ressources pétrolières et gazières. En effet, les moyennes trimestrielles pondérées des

productions des différentes qualités en dollars par baril sont: Djeno mélange: 81,491; Nkossa Blend: 83,446; Yombo: 83,793. En clôturant la réunion, le ministre Bruno Jean Richard Itoua a indiqué que son ministère cherchait à rendre sa chaîne de valeur pétrolière plus agile et dynamique. «Nous souhaitons offrir aux jeunes Congolais, ainsi qu'aux moins jeunes, l'opportunité de s'intégrer pleinement dans cette chaîne de valeur de l'industrie pétrolière, contribuant ainsi à l'augmentation du niveau d'employabilité, fixant la base d'un savoir-faire local. Je



La photo de famille

tiens à exprimer mes sincères félicitations au président du Comité des prix et à tous les experts pour la qualité du travail accompli, ainsi qu'à toutes les parties prenantes qui ont contribué à la réussite de cette réunion», a dit le ministre des Hydrocarbures. La moyenne trimestrielle des prix fixés des hydrocarbures lors de la réunion des prix du

premier trimestre 2024 est de 82,910 dollars par baril. La prochaine réunion des prix fixés des hydrocarbures produits en République du Congo pour le deuxième trimestre aura lieu du 10 au 12 juillet à Pointe-Noire.

Madocie Déogratias
MONGO

ZONE MILITAIRE DE DEFENSE N°1

Les promus au titre du 2^e trimestre 2024 ont porté leurs galons

Comme à l'accoutumée, à chaque trimestre et selon les us militaires, les nouveaux promus ont reçu leurs nouveaux grades. A Pointe-Noire, la cérémonie du port des insignes de grade du 2^e trimestre 2024 a eu lieu le lundi 8 avril dernier sur le tarmac de la Base aérienne 02/20 de la zone militaire de défense N°1. La présence du grand chancelier des ordres nationaux et conseiller du chef de l'état, Norbert OkioKoutina, a ajouté à la solennité de cette cérémonie.

L'événement a été présidé par le général de brigade Jean Olessongo Ondaye, commandant de la Zone militaire de défense N°1. Un échantillon de 15 agents de la Force publique de Pointe-Noire ont reçu leurs insignes de décoration avec toute la dignité qu'exige le prestige des ordres nationaux. Après la lecture des textes de leur nomination aux grades au titre du deuxième trimestre 2024 par le colonel Saturnin Makembi Kombo, directeur d'administration et des finances de la zone de défense N°1, il a été procédé à la présentation des promus.

Ensuite, le général de brigade, commandant de la Zone militaire de défense N°1, a procédé au port des insignes de grade: colonel-major, commandant, capitaine, lieutenant, adjudant-major ou maître-major, sergent-chef, sergent et caporal-chef. Le commandant de la Zone militaire de défense n°1 a décliné les attentes du commandement qui exige des nouveaux promus de «développer l'esprit du travail d'équipe, un esprit d'effort, de devoir et de sacrifice, de servir la nation au-delà de nos égaux». Il a invité



Le général Olessongo faisant porter le galon à un promu

té ceux qui n'ont pas pu être promus à ne pas se décourager et à attendre les autres trimestres. Au nom de tous les bénéficiaires des insignes de décoration, c'est le capitaine de vaisseau-major Laurent Kanga Ipolith, chef d'état-major inter-armée en zone de militaire de défense N°1, qui a dit merci pour la confiance que l'Etat leur a démontrée. Il a invité

les non-promus à plus de travail. Les nouveaux promus, par le biais du colonel-major Félixien Nguié, ont exprimé leur gratitude au Président de la République, chef suprême des armées, grand maître des ordres nationaux pour cette marque de confiance à leur regard.

M. D. M.

ASSEMBLEE NATIONALE

Un signe de la France à l'Assemblée nationale congolaise

Vendredi 12 avril 2024, la ministre de l'industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs, Lydie Pongault, était chez le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba. Il lui a indiqué la présence dans les locaux de l'hémicycle d'un monument en



Isidore Mvouba et Lydie Pongault au centre

provenance de Paris, symbolisant les relations fraternelles entre le Congo et la France. Brazzaville étant la capitale de la France libre, ce monument sera érigé dans un lieu donné de la ville.

Pascal
BIOZI-KIMINOU

COUP D'OEIL EN BIAIS

La tension retombe peu à peu après la barbarie de Ouesso

La ville de Ouesso, à quelque 850 km au nord de Brazzaville, a été en ébullition après le kidnapping et l'assassinat par un ressortissant camerounais d'une femme de 23 ans, dont le corps a été retrouvé mutilé. Selon la mère de la victime, les parties intimes du corps ont été cruellement arrachées, laissant penser à un crime lié à des rites secrets. L'assassin a été appréhendé par la gendarmerie camerounaise à Mouloundou, une ville située à l'est de ce pays voisin, qui fait frontière avec le Congo. Mais des pauvres camerounais ont subi des représailles. Des magasins ont été pillés. Il a fallu l'intervention de la force publique pour faire cesser ces actes de vengeance. Et depuis, un couvre-feu a été instauré dans la ville et le calme revient peu à peu. Mais où sera jugé le sadique? Telle est la question que se pose tout le monde.

Un gros nid de poule à l'arrêt de bus du CHU-B

Un gros trou s'est creusé au virage de sortie des bus de l'arrêt du CHU de Brazzaville. Quand il pleut, il se transforme en lac. Les automobilistes sont obligés de prendre le trottoir pour l'éviter, tant ce nid de poule est devenu profond. Personne ne réagit pour le boucher alors qu'il s'est spectaculairement agrandi et qu'il est en train de se transformer en cratère. La plus grande partie de la voie devrait-elle disparaître pour que les décideurs réagissent ?

Vive la pluie, mais...

Il fait terriblement chaud dans la capitale, ces temps-ci. Beaucoup trop chaud. De grosses canicules font transpirer de jour comme de nuit. Et lorsque s'ouvrent les écluses célestes, certains Brazzavillois saluent dame pluie. Elle permet de corriger un déficit criard en eau potable, là où les robinets de LCDE (La Congolaise des eaux), muets, ont cessé de chanter. Plus une seule goutte d'eau n'y a coulé depuis des mois. Mais la pluie a aussi ses adversaires. Ils la redoutent parce qu'elle revient toujours avec son cortège d'inconvénients. Non seulement ses foudres frappent, comme il y a quelques jours, tuant une femme à Madibou, dans le huitième arrondissement, mais elle ravage tout sur son passage. Des quartiers entiers vivent alors dans la hantise des érosions qui emportent les habitations, du sable qui ensevelit d'autres et contraint des familles à manier la pelle pour essayer de s'en sortir. Il n'en faut pas plus pour qu'éclate la haine contre la pluie et, par ricochet, les pouvoirs publics, qui ne feraient rien pour épargner des souffrances aux populations.

Des logements sociaux toujours inoccupés à Mpila

Les Brazzavillois sont ahuris de constater que les appartements des immeubles sociaux de Mpila (ancien camp des blindés) restent jusqu'à présent inoccupés, plus d'une décennie après leur construction. Mardi 23 avril 2024, dans un bus, un homme a rappelé aux autres passagers que cette situation fit l'objet il y a quelques années à l'Assemblée nationale d'une séance de questions orales au gouvernement. Elle permit de comprendre que ces immeubles que l'on croyait pourvus de toutes les commodités, ne l'étaient pas du tout. Ils n'auraient ni électricité, ni eau courante, encore moins une unité de traitement des eaux usées. Ces immeubles ont-ils été construits sur la base d'un plan d'architecte ? Depuis, ces appartements attendent toujours leurs premiers occupants.

Bizarres, ces taximen!

L'usage excessif du klaxon caractérise certains chauffeurs de taxis "100-100" à Brazzaville. C'est même une façon d'appeler les potentiels clients, surtout quand les temps sont durs. Il suffit de longer le trottoir des artères qu'empruntent ces "100-100" pour être perturbé par des coups de klaxon qui peuvent vous affoler. Qui mettra fin à ce phénomène ?

Rue Tchicaya U'Tamsi : travaux inachevés !

C'est le constat qu'on fait en empruntant cette avenue qui va du rond-point du lycée Savorgnan de Brazza jusqu'au croisement avec l'avenue Gascogne à Bacongo. Alors que les travaux avaient été lancés tambour battant. Le maire de la ville était allé même s'enquérir de leur évolution. Il ressortait de sa visite de chantier que ces travaux évoluaient considérablement. Malheureusement, quelques semaines après son passage, il y a eu un brusque arrêt, après le terrassement et la couche de forme. Avec les pluies de ces derniers temps, l'érosion a repris. Quand cessera-t-on avec ces histoires des travaux qui ne finissent jamais ? Un passant a proposé que tous les travaux de génie soient confiés au génie militaire.

GOVERNANCE PUBLIQUE

Peut-on encore gagner le combat contre la corruption?

Les derniers faits présumés de détournements de fonds et d'enrichissement illicite à la direction générale des Impôts et à la douane imposent un constat : la corruption et le vol ont la vie dure au Congo, malgré les promesses maintes fois réitérées d'application d'une politique de tolérance zéro notamment par le président de la République.

Ces deux phénomènes et leurs corollaires touchent tous les secteurs d'activité. Un rapport publié en 2012 par l'ancienne Commission nationale anticorruption présidée par Lamy Nguelé indique que « la fraude et la concussion sévissent à tous les étages de l'administration, des structures administratives de base jusqu'aux institutions. Des entreprises privées, quelle que soit leur forme, aux partis politiques. Même des structures comme les Eglises ne sont pas exemptes ». Les impôts et la douane, deux mamelles des recettes de l'Etat, seraient contaminés. Ces derniers temps par exemple, les médias classiques et les réseaux sociaux n'ont cessé de relayer et de publier des montants qu'auraient détournés des hauts fonctionnaires et autres chefs et collaborateurs des services des impôts et de la douane. S'agissant des Impôts, le DG de cette structure est sous le coup d'une action judiciaire depuis le 3 avril 2024. S'il jouit d'une liberté provisoire après avoir payé une caution, d'autres agents impliqués dans la même affaire sont, eux, toujours écroués à la maison d'arrêt de Brazzaville, dans l'attente d'un éventuel procès. Concernant la douane, 21 fonctionnaires indécents sont incarcérés également à la maison d'arrêt depuis le 21 mars dernier. Le mal, profondément enraciné dans certaines menta-

lités, est très difficile à combattre. Même le président Denis Sassou Nguesso est conscient que la tâche est dantesque, car s'attaquer à la corruption, c'est tenter de réformer l'ensemble du système politique et de la société. En 2016, le chef de l'Etat invitait à « la dénonciation et la cessation avec les antivaleurs (...) un véritable frein à la marche vers le développement ». En 2017, il réitérait son propos : « Face à la fraude et la corruption, la concussion, le trafic d'influence, le laxisme, sanctionner restera la pierre angulaire de la gouvernance, sur l'autel de la législation et la réglementation en vigueur ». En avril 2021, après avoir fait la critique de l'action de son gouvernement, il affirmait ne pas manquer « de courage » pour faire élaborer « une politique nationale de lutte contre la corruption » et appliquer « à l'encontre des détournements de fonds, de l'enrichissement illicite et du favoritisme, une politique de tolérance zéro ». Et d'ajouter : « J'y veillerai, avec vigilance et sans faiblesse ». Les proclamations du chef de l'Etat n'ont pas été véritablement suivies d'effet. La plupart des enquêtes des commissions de lutte anti-corruption et des autres institutions habilitées contre les crimes financiers ont rarement abouti. Un exemple pour étayer cela : l'enquête concernant le ministère des Hydrocarbures portant sur le détournement d'une somme



Le palais de la justice

de 1,032 milliards de francs CFA destinés à la construction du siège de l'APPO (Organisation des producteurs de pétrole africains) à Brazzaville. « Nous avons démontré la culpabilité du ministre des Hydrocarbures », avait révélé le président de l'ancienne Commission nationale de lutte contre la corruption, Lamy Nguelé. La justice n'a jamais pris le relais. Les magistrats

eux-mêmes sont accusés d'être soudoyés. Et donc, la lutte contre les anti-valeurs se fait toujours attendre. Si le président de la HALC (Haute autorité de lutte contre la corruption) garde l'espoir de faire reculer le fléau, l'opinion publique n'y croira que « lorsque les prisons vont déborder de corrompus et de corrupteurs ».

Jean ZENGABIO

IN MEMORIAM

Le temps qui passe et qui s'enfuit ne peut effacer ni la douleur, ni le souvenir d'un être cher. 25 Avril 2022 – 25 Avril 2024! Il y a 2 ans, jour pour jour que disparaissait **MADAME NKEMBI BERNADETTE**, « **Mâ Dété** » pour les intimes. Arraché à l'affection des siens, elle s'endormait dans le repos éternel, le 25 Avril 2022 à Brazzaville et retournait au Père. A l'occasion de sa 2^e année de naissance au ciel, ses enfants, et sa famille, prient toutes celles et tous ceux qui l'ont connu, aimé et fréquenté, de se souvenir encore d'elle, d'honorer sa mémoire, et d'avoir une pensée pieuse pour le repos de son âme.



Freddy KIHINDOU, son fils

JEUNESSE

Les défis du scoutisme mondial au Congo

En visite au Congo où il a été reçu le 17 avril 2024 par le ministre en charge de la Jeunesse Hugues Nguélonlé, le directeur général en Afrique du bureau mondial du scoutisme, Frédéric Tutu Kama Kama, a indiqué que son mouvement a beaucoup de défis à relever dans le pays.

Les discussions entre les deux responsables ont porté essentiellement sur l'adhésion du Congo à l'organisation du scout mondial et à la coopération bilatérale en matière d'éducation et d'encadrement des jeunes. « J'ai tenu à remercier le ministre et le gouvernement congolais pour leur soutien à l'adhésion du Congo à notre organisation mondiale », a expliqué Frédéric Tutu Kama Kama. « Nous avons de nombreux défis à relever, notamment dans l'éducation et l'encadrement des jeunes », a précisé l'hôte de Hugues Nguélonlé.



Frédéric Tutu Kama Kama devant les journalistes

Face au phénomène de la délinquance juvénile, Frédéric Tutu Kama Kama a appelé à agir ensemble : « J'ai appris un mot, "les bébés noirs". Ça, c'est un défi. Le scout c'est une éducation non formelle. Ensemble avec le ministre, nous allons voir comment encadrer les jeunes en dehors des structures formelles de l'éducation, comment encadrer ces jeunes pour faire d'eux des citoyens responsables... ». La visite du directeur général en Afrique du bureau mondial du scout est la première depuis l'admission du Congo en août 2023 comme membre de l'organisation mondiale du mouvement scout. Un des objectifs de sa mission était d'évaluer le scoutisme au Congo. Le pays était devant un dilemme : l'existence de plusieurs associations de scoutisme (au total, 9), alors que l'organisation mondiale du mouvement scout ne reconnaît qu'une seule association dans un Etat souverain. « On a travaillé ensemble et mis les structures qui représentent toutes les tendances du scoutisme qui existaient avant. Aujourd'hui donc, il n'existe plus qu'une seule organisation de scout au niveau du Congo », s'est réjoui Frédéric Tutu Kama Kama.

G.-S.M.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
INSPECTION DIVISIONNAIRE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DELA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

RECTIFICATIF
A
L'ANNONCE LEGALE N°426/2023/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants :

Au LIEU DE :

N°d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
6	30515 du 11-07-23	Sect P13C, bloc 15 ; Plle 14 ; Sup : 710,00m ²	CITE DES 17	7-BZV	CARDOT Louise

LIRE :

N°d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
6	30515 du 11-07-23	Sect P13C, bloc 15 ; Plle 14 ; Sup : 500,00m ²	CITE DES 17	7-BZV	CARDOT Louise

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 19 avril 2024

L'Inspecteur Divisionnaire,
Gilbert MBANDZA.

CENTRAFRIQUE

Naufrage tragique d'une baleinière

Une soixantaine de personnes au moins ont trouvé la mort, vendredi 19 avril 2024, dans le naufrage d'une baleinière à Bangui. Le drame a eu lieu sur la rivière Mpoko, au Sud-ouest de la capitale. Ce bilan, encore provisoire fait également état de plusieurs dizaines de blessés et des personnes portées disparues.

Cette baleinière de 20 mètres de long et 3 mètres de large transportait plus de 300 personnes, dont de nombreuses femmes et enfants qui se rendaient à l'enterrement du chef du village Mokola, décédé depuis une semaine. Le bateau de fortune s'est littéralement coupé en deux, quelques mi-



Une tragédie qui a suscité l'émoi en Centrafrique

nutes après son départ, dans une zone où la rivière est profonde. De l'avis de nombreux témoins, la surcharge pourrait être à l'origine du naufrage de l'embarcation. Sans moyens de secours modernes, ce sont

des piroguiers et des habitants qui se sont mobilisés pour tenter de sauver les naufragés. D'après Thomas Djimasse, directeur général de la protection civile, «au moins 58 personnes ont été retrouvées

mortes et d'autres restent portées disparues. On ne connaît pas le nombre total des personnes qui sont sous l'eau». Plus de cent blessés ont été évacués sur des motos-taxis, dans des "pousse-pousse" et des ambulances. Depuis le jour de l'accident, les hôpitaux de la capitale accueillent des survivants par dizaines, dont certains admis en soins intensifs. Les recherches se poursuivent encore.

Suite à ce drame, le gouvernement a décrété trois jours de deuil national, à compter du lundi 22 avril.

Alain-Patrick MASSAMBA

LIBYE

Démission de l'émissaire de l'ONU, Abdoulaye Bathily

Nommé en août 2022 à la tête de la Mission des Nations unies en Libye, Abdoulaye Bathily a jetté l'éponge. Lors de l'annonce de sa démission mardi 16 avril 2024, il a indiqué que «l'ONU ne peut agir avec succès pour soutenir le processus politique face à des dirigeants qui placent leurs intérêts personnels au-dessus des besoins du pays».



Le Sénégalais Abdoulaye Bathily jette l'éponge

Depuis des mois, la situation libyenne est dans l'impasse totale. Handicapé par l'immobilisme et les divisions internes, Abdoulaye Bathily n'arrivait pas à faire une percée, d'autant plus que ces divisions se sont étendues également au niveau régional et international. Très déçu et très découragé du comportement des responsables du pays, accusés d'égoïsme, Abdoulaye Bathily a fini par présenter sa démission mardi 16 avril au Secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres, avant de l'annoncer à l'issue d'une réunion du Conseil de sécurité. Il a dressé un tableau très sombre de la situation en Libye, déchirée par une guerre civile depuis 2011.

Cet historien et homme politique sénégalais a été nommé à la tête de la Mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL), en août 2022 après des mois de vacance du poste suite à la démission abrupte de son prédécesseur Jan Kubis en novembre 2021. Il a pris ses fonctions à l'automne suivant et a mené plusieurs initiatives pour rapprocher les Libyens et conduire le pays vers les élections qui devraient sortir la Libye de la période de transition qui s'éternise depuis 2011.

La MANUL «a fait beaucoup d'efforts ces 18 derniers mois sous ma direction, mais ces derniers mois, la situation s'est détériorée. Le manque de volonté politique et de bonne foi des dirigeants libyens qui sont contents de l'impasse actuelle. C'est très triste, parce qu'en Libye aujourd'hui, l'essentiel de la population veut sortir de cette galère. Mais dans ces conditions, il n'y a aucun moyen pour l'ONU d'agir avec succès», déplore Bathily.

Lors de la réunion du Conseil de sécurité, Abdoulaye Bathily avait annoncé le report de la conférence nationale de réconciliation inter-libyenne prévue le 28 avril à une date indéterminée. Il avait convié à la table les différentes institutions: le Conseil présidentiel, le Conseil d'Etat, le Parlement, le Gouvernement reconnu par la communauté internationale et le maréchal Khalifa Haftar. Mais le camp de l'Est libyen refusait de se joindre aux discussions tant que le chef du Gouvernement désigné par le Parlement auquel il est favorable, n'est pas convié.

Le ministre congolais des Affaires étrangères, Jean Claude Gakosso, dont le pays préside le haut comité de l'Union africaine pour la libye et qui a travaillé avec Abdoulaye Bathily, regrette ce départ et se souvient des moments forts vécus avec lui.

Alain P. MASSAMBA

ETATS-UNIS

Réduire au silence les témoins gênants dans le procès de Donald Trump

Le procès de l'ancien président américain Donald Trump à New York suit son cours, avec le témoignage d'un éditeur proche de lui et des violations répétées de l'ancien patron de la Maison blanche de son injonction à se taire sur l'affaire.



Donald Trump à rude épreuve face à la justice de son pays

Le juge Merchan n'est pas content et il l'a fait savoir aux avocats de Donald Trump. Ceux-ci essayaient d'expliquer que les critiques publiées ou relayées par l'ancien président contre des témoins clé de l'affaire ou contre le juge lui-même échappaient l'injonction au silence par leur caractère politique. L'accusation affirmant, elle, que cela était arrivé dix fois en une semaine. Cela pourrait valoir la prison, mais le procureur réclame plutôt 1 000 dollars par violation pour que cela s'arrête. Le juge prendra une décision ultérieurement. Car il est occupé à entendre le premier témoin de ce procès, David Pecker, directeur du National enquirer, magazine aux unes choc très largement diffusé, est un proche de Donald Trump. En 2015, après

l'annonce de candidature de celui-ci à la Maison Blanche, David Pecker raconte comment ses contacts avec l'ex-président se sont faits plus fréquents. «Je le voyais plus fréquemment, peut-être une fois par mois».

En août 2015, Pecker a rendez-vous avec le candidat Trump et ses conseillers qui lui demandent comment lui, le patron de presse, peut les aider dans la campagne. Ils «m'ont demandé ce que je pouvais faire, ce que mes magazines pouvaient faire pour aider sa campagne (...) J'ai dit

que je publierai des articles positifs sur Trump, et des articles négatifs sur ses adversaires», raconte Pecker. «Il était clair, d'après mon expérience, que quand quelqu'un se présente à une telle fonction publique, des femmes appellent un magazine comme le National enquirer pour essayer de vendre leur histoire», détaille-t-il.

David Pecker détaille aussi la pratique du «Catch and Kill» soit le fait d'acheter l'exclusivité sur une histoire gênante pour le candidat Trump, pour ne rien publier ensuite. Cela

concerne des relations extra-conjugales ou l'existence supposée d'enfants illégitimes de Donald Trump avec des employés de la Trump Tower: ainsi, 30.000 dollars ont été versés à un homme au sujet d'une affaire d'enfant illégitime, ou encore 150.000 dollars à une ancienne mannequin du magazine Playboy, pour son silence sur une relation avec le candidat à la Maison blanche.

Pour l'accusation, ces épisodes témoignent de l'existence d'un stratagème pour étouffer tout scandale. Donald Trump est poursuivi pour 34 chefs de falsifications de documents comptables de son groupe d'entreprises, la Trump organization, pour dissimuler les paiements à Stormy Daniels. Son avocat, Todd Blanche a insisté, lui, sur la légalité des paiements. Loin d'un complot, il y a vu le fonctionnement normal d'une «démocratie David Pecker explique aussi qu'il publiait des tissus de mensonges contre des adversaires politiques, y compris républicains. Son témoignage devait reprendre ce jeudi.

Azer ZATABULI

CROISSANCE ECONOMIE

Reprise timide et coûteuse pour l'Afrique subsaharienne

Le Fonds monétaire international (FMI) annonce qu'après quatre années mouvementées, les perspectives pour l'Afrique subsaharienne s'améliorent progressivement. La croissance va passer de 3,4% en 2023 à 3,8% en 2024, et près des deux tiers des pays s'attendent à une croissance plus élevée. La reprise économique devrait se poursuivre au-delà de cette année; d'après les projections, la croissance devrait atteindre 4,0% en 2025.

En outre, l'inflation a presque diminué de moitié, les ratios de dette publique se sont largement stabilisés et plusieurs pays ont émis des euro-obligations cette année, mettant ainsi

un terme à une période de deux ans pendant laquelle la région n'avait plus accès aux marchés internationaux.

Cependant, tout n'est pas au beau fixe. La pénurie



Des projections économiques qui donnent espoir pour l'Afrique

de financement se poursuit pour les Etats de la région qui doivent encore faire face à des coûts d'emprunt élevés et à des remboursements de dette imminents. Ces perspectives demeurent exposées à des risques plutôt baissiers. La région reste plus vulnérable aux chocs externes mondiaux, ainsi qu'au risque d'aggravation de l'instabilité politique et de multiplication des catastrophes climatiques. Trois mesures stratégiques peuvent aider les pays à relever ces dé-

fis: redresser les comptes publics sans entraver le développement; mener une politique monétaire axée sur la stabilité des prix; et mettre en oeuvre des réformes structurelles pour diversifier l'économie et les sources de financement.

Dans ce contexte, les pays d'Afrique subsaharienne auront besoin de plus de soutien de la part de la communauté internationale afin de construire un avenir plus inclusif, durable et prospère. A noter que l'économie du monde a subi des revers pendant les deux années du COVID-19 qui a sévèrement frappé les Etats.

A.G. NGOUMA

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

DECLARATION DES CONFLITS D'INTERETS

Pas d'exception, chaque citoyen doit se présenter pour faire sa déclaration!

Après le lancement de l'opération de déclaration des conflits d'intérêts, le 16 avril dernier par Emmanuel Ollita Ondongo, président de la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC), le passage de la première phase de cette déclaration a débuté le 18 avril 2024 au siège de la HALC. Elle se poursuivra jusqu'au 30 avril.



Emmanuel Ollita Ondongo répondant aux questions des journalistes

Le passage de la première phase a débuté par Michel Mombili Awe Yombi, secrétaire général de la HALC; Germain Loubota, chef de département de la communication et les membres de cette institution. Ils ont déclaré leurs conflits d'intérêts éventuels. L'opération s'est poursuivie par les ministres Rosalie Matondo de l'Economie forestière; de Lydie Pongault de l'Industrie culturelle et Hugues Nguélonzé en charge de la Jeunesse et des sports; les membres du cabinet du premier ministre; les conseillers spéciaux et bien d'autres. Chaque déclarant a certifié son formulaire à cette institution que préside Emmanuel Ollita Ondongo, tout en prononçant son engagement sur l'honneur.

«Nous sommes venues faire un devoir, celui de respecter la loi de notre pays. Nous sommes venues faire notre déclaration sur les conflits d'intérêts éventuels dans le cadre de l'exercice de nos fonctions», a indiqué Rosalie Matondo.



Thierry Mougalla déclarant son conflit d'intérêts

Hugues Nguélonzé quant à lui a déclaré: «Je pense que c'est un acte citoyen. Nul n'est, au-dessus, de la loi. Le décret a été signé par le président de la République et nous nous conformons à ce que ce décret demande. Je suis venu poser mon acte citoyen. Ceux qui ne sont pas encore passés doivent le faire».

Le président de la HALC s'est réjoui du bon déroulement de l'opération. «L'opération est très bien lancée et je m'aperçois que le Congolais commence à prendre conscience. Nous sommes décidés de faire émerger notre pays à travers l'application de ce décret sur la déclaration du conflit d'intérêts. C'était vraiment un texte utile que nous attendions depuis beaucoup de temps. On s'aperçoit aussi que les institutions internationales sont à nos côtés et elles veillent à l'application de ce texte que nous sommes en train de gérer. J'ai confiance aux Congolais, aux cadres qui sont assujettis à cette obligation», a-t-il dit.

Emmanuel Ollita Ondongo pense que tout le monde devra poser cet acte citoyen. «Ce décret est très utile parce que nous avons des autorités qui sont élues ou nommées. Il n'y a pas d'exception et si quelque part, vous êtes vraiment impliqués dans ce décret, vous devez vous présenter. Il y a des autorités qui sont en fonction ici et là; vous avez ceux qui sont à la fois députés et se retrouvent dans au moins 3 à 4 institutions. Ce n'est pas beau pour notre pays. Ceux qui ne vont pas poser cet acte et ceux qui sont venus le poser, la HALC se mettra derrière chaque dossier pour savoir ce qui a été dit. Il faudrait que l'indice de perception de la corruption soit bien amélioré dans notre pays», a-t-il confié.

Les ministres de la Communication et porte-parole du Gouvernement, Thierry Mougalla, et Nicéphore Antoine Thomas Fylla Saint-Eudes, du Développement industriel et de la promotion du secteur privé ainsi que les directeurs des administrations sont passés faire une déclaration sur l'honneur le 19 avril.

«Les autorités investies de pouvoirs administratifs sont venues faire une déclaration sur l'honneur quant à l'absence, voire même éventuellement la présence de situations de conflits d'intérêts vis-à-vis des administrations sous tutelle. Il s'agit là du point de vue du membre du Gouvernement que je suis, de l'application d'une politique qui depuis plus d'une décennie a amené l'Etat à mettre en place tous les instruments de gestion et de prévention de la lutte contre la corruption. Nous avons avec ce texte, une avancée nouvelle, une précision des mécanismes de prévention et c'est là un progrès. Nous pouvons nous féliciter du fait que nous faisons des déclarations sur l'honneur», a déclaré Thierry Mougalla.

Aybienevie N'KOUKA-KOUISSA

DESENETTEMENT ET DEVELOPPEMENT

Apprécier l'état d'avancement des projets

Le Comité d'orientation et de suivi du Contrat désendettement et développement (C2D), organe de gestion des ressources du C2D, a tenu le 4 avril 2024 à Brazzaville sa 7^e réunion sous la co-présidence du ministre de l'Economie et des finances, et l'ambassade de France au Congo. Les travaux ont été co-présidés par Jean-Baptiste Ondaye, ministre de l'Economie et des finances et Mme Claire Bodonyi, ambassadrice de France au Congo, avec la participation des deux membres du Gouvernement, Mme Irène Marie Cécile Mboukou Kimbatsa Goma, ministre en charge des Affaires sociales, et Mme Emmanuel Delphine Edith Adouki de l'Enseignement supérieur. Cette réunion a permis d'apprécier l'état d'avancement des projets mis en œuvre dans le cadre du C2D.

Cette réunion a porté l'analyse sur les recommandations de la 6^e session intervenue le 13 juin 2023. Cette appréciation a été axée sur les projets de développement mis en œuvre dans les domaines comme l'agriculture, la forêt, l'éducation et le social. Le C2D est un mécanisme spécifique, basé sur une conversion de dettes en subvention pour financer des projets. Ce mécanisme a permis, entre autres, à 50 mille personnes en situation de grande pauvreté de bénéficier des transferts monétaires, dans le cadre du projet Lisungi financé par deux partenaires, l'Agence française de développement (AFD) et la Banque mondiale. Le projet TELEMA a appuyé environ 800 bénéficiaires d'avoir développé des activités génératrices de revenus pour améliorer leurs conditions de vie. Le C2D a aussi fait bénéficier aux 150 mille habitants des quartiers

de Bacongo et de Makélékélé, à Brazzaville, de vivre désormais dans un environnement assaini grâce aux rénovations urbaines et à la construction du canal Zanga-dia-Ba-Ngombé entre Bacongo et Makélékélé. Ces conditions sont aussi associées au projet de la route de la Corniche. Cette année 2024, les projets mettront l'accent, particulièrement, sur le renforcement de la politique de l'emploi, particulièrement l'insertion dans le monde du travail de plusieurs jeunes dans les secteurs porteurs. Cinq centres d'éducation, de formation et d'apprentissage (CEFA) ont été rénovés en lien avec les entreprises partenaires. Le Comité d'orientation et de suivi (COS) oriente les ressources financières vers la croissance, la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté. Plusieurs membres en font partie, notamment la société civile,



Les ministres (au milieu) entourés des invités et des membres du Comité

les représentants d'entreprises et les élus locaux, pour assurer l'implication de toute les parties prenantes au processus décisionnel. Mme Claire Bodonyi a indiqué: «Ce bilan ne serait pas tout à fait complet si l'on ne souligne pas aussi les enjeux de ces projets. En particulier, des délais de mise en œuvre restent un défi important pour la bonne exécution des programmes et de leurs objectifs. Je souhaite donc que l'on puisse encourager au travers de ce COS les maîtrises d'ouvrage à poursuivre leurs efforts pour accélérer l'exécution des projets dans les chronogrammes impartis, car il ne serait pas compris que ces projets ne puissent pas aboutir rapidement, alors même qu'ils apportent des réponses aux besoins pressants des populations».

Jean-Baptiste Ondaye a, quant à lui, souligné: «Nous avons l'impérieux devoir de garantir la régularité des réunions des organes de gouvernance du C2D afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés par les contrats d'origine. Le succès du C2D sera fonction, non seulement de la disponibilité des allocations financières prévues, mais aussi et surtout de notre participation active et assidue à la gestion quotidienne des projets en cours. A cette double exigence, il conviendrait d'ajouter la célérité dans le paiement des arriérés échus et l'implémentation des recommandations du COS». A signaler que le Comité d'orientation et de suivi du Contrat désendettement et développement (C2D) est placé sous la tutelle du ministère en charge des Finances.

Philippe BANZ

HYDROCARBURES

Des sociétés pétrolières et le Gouvernement signent des contrats de partage de production

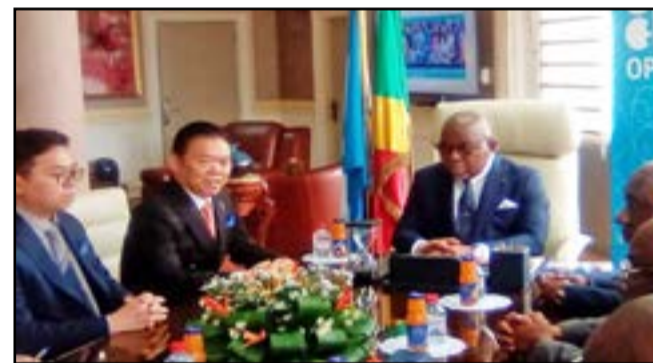
Le ministre des Hydrocarbures Bruno Jean Richard Itoua a procédé, le 8 avril dernier à Brazzaville, à la signature, avec trois sociétés d'exploration et de production pétrolière en République du Congo, des avenants de partages de production qui permettront de poursuivre les réformes enclenchées dans ce secteur pour augmenter la production pétrolière et gazière, afin de maintenir le ministère des Hydrocarbures au rang de premier pourvoyeur du budget de l'Etat.

La signature a été couronnée par l'installation de tout premier inspecteur des Hydrocarbures, M. Timothée Moufouadzoumi, qui veillera pour le compte de la République du Congo, au regard de la législation en la matière, que tout soit mis en œuvre pour une exploration, une production et une distribution optimales des ressources pétrolières et gazières en République du Congo.

Le ministre Bruno Jean Richard Itoua a d'abord reçu le PDG de la société chinoise Wing Wah, M. Xiao Liangping, ensuite le directeur général de la société italienne Ammat, Massimiliano Mignacca, et enfin le PDG de la SARPD Oil (Société africaine de recherche pétrolière et de distribution), Claude-Wilfrid Etoke, en ce qui concerne le permis Ngoki. Le Gouvernement du Congo, par l'entremise du ministre des Hydrocarbures et les trois sociétés pétrolières susmentionnées, ont signé des avenants aux contrats de partage



de production. Très content de cette signature, le PDG de Wing Wah a indiqué que son entreprise va développer le projet de valorisation du gaz associé entre 2024 et 2025. Et la troisième phase consistant à accélérer le rythme de production et de commercialisation gazière interviendra au mois de décembre 2025. La réalisation de ce projet «renforcera les liens entre le Congo et la Chine. Ce sera un projet exemplaire dans le



Bruno Jean Richard Itoua avec la délégation de la société Wing Wah

cadre de l'initiative une route, une ceinture...il s'agira aussi de travailler à la satisfaction de la demande croissante du peuple congolais...», a-t-il déclaré. Le directeur général de la société Ammat, lui, a signé avec le ministre Itoua deux contrats de partage de production du permis Loango III et Nzassi III. Le directeur général du groupe italien Ammat a souligné l'importance de cette signature qui donne à son entreprise la possibilité de développer sa production des produits pétroliers. Le PDG de la société SARPD Oil, Claude-Wilfrid Etoke, s'est plutôt réjoui de l'aboutissement d'une aventure qui avait débuté il y a un peu plus de 10 ans et qui avance vers la réalisation de ce qui était autrefois un rêve.

A l'ensemble des sociétés signataires, le ministre Bruno Jean Richard Itoua a souhaité de «meilleures chances de maintien de la production, meilleures chances de préservation des outils industriels, mais aussi pourquoi pas des chances éventuelles d'augmentation de la production...». C'est pour cette raison qu'il a procédé à la création, dans son cabinet, d'une institution des Hydrocarbures qui aura entre autres missions: le contrôle du respect des dispositions du code des Hydrocarbures. Par exemple, contrôler la conformité des installations pétrolières, gazières, par rapport aux normes et à la réglementation en vigueur.

Gaule D'AMBERT

GASTRONOMIE

Thianslly Madzou Moukassa présente ses trophées à Mme Ebouka-Babackas

Après avoir remporté deux médailles d'or: une «Main d'or» et un «Pouch of gold» au championnat du monde de la cuisine organisé par la Fédération mondiale des cuisiniers et restaurant sportif au début du mois de mars à Saint-Petersbourg en Russie, le jeune chef cuisinier congolais Thianslly Arlych Madzou Moukassa a présenté le 26 mars 2024 ses trophées à Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, Gouverneur national de la Banque mondiale au Congo, ministre en charge du Plan.

Le jeune chef cuisinier Thianslly Madzou a remercié la ministre puisqu'il avait bénéficié de l'appui du Projet de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE), un projet financé par la

Banque mondiale. Ce projet avait assuré sa formation et lui avait remis un kit de matériel de cuisine ainsi qu'une somme de 500.000 FCFA pour l'accompagner dans l'art culinaire. «C'est un plaisir et une fierté d'être



La ministre Ingrid Olga Ebouka-Babackas et le jeune chef cuisinier

ici. Les efforts que vous avez mis en moi, voici le travail reçu. Aujourd'hui c'est pour dire merci à tout ce qu'ils ont fait. Je me dis toujours que les (Suite en page 9)

FINANCES

Ramener les cadres vers la politique de performance

Le ministre de l'Economie et des finances, Jean-Baptiste Ondaye, a fait une communication sur comment booster la bonne gestion de son ministère le 4 avril 2024 à Brazzaville. Il s'est adressé aux directeurs généraux des régies financières et des établissements sous tutelle, pour les replonger dans l'exercice de cheminement vers la quête de meilleures performances dans la gouvernance économique et financière du pays.

Cette adresse a été faite à la suite d'une observation marquée par de nombreuses déviations qui font pour certaines la «Une des réseaux sociaux», dont, entre autres, les controverses suscitées par la mise en place d'une commission chargée de conduire et de mettre en œuvre les recommandations de l'enquête sur les opérations frauduleuses à la douane; les craintes liées au processus de nomination des responsables des services, à la suite de la publication des nouveaux organigrammes; et les interpellations prononcées au niveau des impôts et pour lesquelles les sommes non recouvrées dans les caisses de l'Etat sont estimées à plusieurs milliards de FCFA. L'enquête sur les opérations frauduleuses à la douane sera étendue à l'administration des impôts et des domaines. Pour le ministre, avec le respect des règles de gestion, un objectif de 1.500 milliards de FCFA de recettes fiscales en 2024, dont 1.000 milliards de FCFA d'impôts et 500 milliards de FCFA de droits de douane est réaliste. S'agissant de la dépense, «l'estime que l'objectif essentiel est de baisser de 5% les dépenses de fonctionnement courant par rapport aux prévisions budgétaires de l'année 2024», a-t-il dit. Pour Jean-Baptiste Ondaye, sans

préjudice à cet objectif, doit demeurer comme principe fondamental, le respect, à la bonne date des engagements financiers de l'Etat, à savoir les salaires des fonctionnaires, les pensions de retraite, le service de la dette ainsi que les autres dépenses prioritaires dans le cadre du PND 2022-2026. Il a réaffirmé qu'avec force et vigueur le train du changement est lancé, en conviant les cadres à prendre ce train qui se trouve désormais sur les rails. Le ministre a rappelé qu'aux mois de novembre et décembre 2022, des communications avaient été livrées et elles portaient sur cinq orientations en vue de la fixation du chemin à emprunter: l'obligation de performances et des résultats; la lutte contre les antivaleurs; la promotion de l'esprit d'équipe; l'élaboration d'une feuille de route des activités à mener; et l'évaluation périodique des activités programmées. Ces orientations devaient permettre de relever les défis qui s'imposent. Parmi lesquels, il y a la mobilisation optimale des ressources, en vue du financement du Plan national de développement (PND) 2022-2026 et du fonctionnement de l'Etat; l'accélération de la diversification de l'économie nationale et le programme conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit 2022-2024. «En



Jean-Baptiste Ondaye pendant sa communication aux cadres

vue de trouver des réponses adéquates pour relever ces défis, nous nous sommes engagés dans

une démarche participative vers plusieurs chantiers du changement. Ces chantiers se sont traduits par une intense activité en 2023 et ont permis d'élaborer les documents de planification stratégique du ministère, avec l'ambition de devenir le vecteur de la performance économique et financier à l'horizon 2026», a-t-il signalé. Cette démarche a également permis de revisiter l'organisation des services et des structures sous tutelle du ministère, qui a abouti à la publication de treize nouveaux décrets relatifs aux organigrammes des services du ministère de l'Economie et des finances, a précisé Jean-Baptiste Ondaye.

Philippe BANZ

(Suite de la page 8)

efforts qu'on fait pour réussir ne sont jamais perdus. Ça fait un moment que j'ai arrêté de me plaindre, je me suis mis au travail, parce que j'ai compris que la seule chose qui tombe du ciel, c'est la pluie. C'est là où j'ai commencé à travailler dur pour réaliser mes rêves», a-t-il dit, tout en demandant à la jeunesse de travailler et de croire en ses rêves. Lors de la compétition, le jeune cuisinier a présenté plusieurs plats congolais, mais le poisson salé à la pâte d'arachide mélangé avec le «Gnetum africanum» (Coco) a été le plat de l'excellence. «C'était vraiment une fierté de gagner avec le drapeau congolais». Le championnat mondial de la gastronomie a réuni plus de 300 candidats parmi lesquels les cuisiniers, les pâtisseries, des restaurateurs et des

gens qui font des cocktails. Thiansly Madzou compte ouvrir un premier restaurant gastronomique au Congo «un restaurant où l'on va manger et boire congolais, de la ferme à l'assiette. L'idée, est de valoriser la cuisine congolaise», a-t-il fait savoir. Dans son combat de tous les jours, le jeune cuisinier a un centre de formation, où il accompagne des jeunes. Ces formations se font parfois gratuitement, mais en général, elles sont payantes. A rappeler que Thiansly Madzou a représenté le Congo à plusieurs compétitions où il a gagné une assiette d'or et une médaille d'or au festival panafricain de la gastronomie au Bénin, une médaille d'or à la coupe du monde en Tunisie. Aussi, a-t-il été nommé ambassadeur des cuisiniers d'Afrique centrale en 2022.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

DIVERSIFICATION ECONOMIQUE

Accroître les exportations du pays vers le vaste marché continental

L'élaboration d'un Plan directeur d'industrialisation et de diversification économique en République du Congo (PDIDE-Congo) a fait l'objet d'un atelier le 28 mars 2024 à Brazzaville. C'est Tchicaya Gondhet De Trebaud Jules Gérard, conseil au Plan et au développement qui a ouvert les travaux en présence de René Diouf, représentant résident adjoint du PNUD et du Dr Adama Ekberg, économiste en chef du PDIDE. L'atelier a été organisé par les ministères en charge du Plan et du développement industriel, des zones économiques en partenariat avec la commission économique pour l'Afrique (CEA) et le PNUD.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un PDIDE, a signifié René Diouf, permettrait d'accroître la contribution du secteur industriel congolais dans PIB mais également de tirer le meilleur parti de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLE-CAF) pour laquelle le Congo s'est doté d'une stratégie de mise en œuvre. Cette stratégie, a-t-il dit, s'inscrit dans cette perspective d'accroître les exportations du pays vers ce vaste marché continental de plus de 1,3 milliards de consommateurs et de stimuler la diversification horizontale et verticale de son économie. «Cet atelier constitue une excellente plateforme qui nous est offerte pour échanger sur les voies et moyens d'accélérer les actions propices à l'industrialisation et à la diversification économique au Congo ainsi que sur leurs liens avec une mise en œuvre réussie de la ZLECAF», a indiqué René Diouf.

Ouvrant les travaux, le conseiller au Plan et au développement a précisé que le Gouvernement congolais, comme ceux des autres pays d'Afrique centrale, a pris depuis quelques années, davantage conscience de la nécessité d'accélérer la diversification économique et de développer les capacités productives nationales en vue de relever les multiples défis socioéconomiques auxquels les pays font face. En se dotant du PND 2022-2026, «notre pays ambitionne de restructurer son économie en s'appuyant sur les opportunités qu'offrent les activités porteuses de croissance forte. En effet le PND 2022-2026 prévoit dans ses orientations stratégiques le développement d'une économie forte et diversifiée ainsi que d'une industrie adossée à l'agriculture et aux matières premières existantes sur place répondant ainsi à l'intérêt de fonder le développement économique sur la valorisation des ressources locales», a-t-il dit. Cette volonté affichée des autorités congolaises de faire de l'industrialisation et de la diversification économique un axe important de leur stratégie de développement, a poursuivi le conseiller au Plan, s'inscrit dans l'esprit de la déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine qui à l'issue de leur sommet extraordinaire de novembre 2022 à Niamey (Niger), avait appelé à une accélération de l'industrialisation basée sur les produits de base comme moteur de croissance, de création d'emplois productifs et de diversification économique grâce aux chaînes de valeur régionales des ressources naturelles du continent. «Nous mettons à la disposition des pays, des Plans directeurs de conservation pour aller au-delà des visions, au-delà des stratégies. C'est faire en sorte que les économies du continent africain s'inscrivent dans une logique systématique de transformation sur place de nos matières premières critiques et nos matières premières stratégiques. C'est créer des emplois pour les jeunes, pour les femmes, les producteurs qui n'attendent que cela. Ce lancement est l'occasion de faire le bilan de l'économie», a relevé Dr Adama Ekberg.

A. N'K-K.

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°441/2024/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° DE REQUISITIONS	REFERENCE CADASTRALES	LIEU / QUARTIERS	ARR/DPT	REQUERANTS
1	31470 du 24-01-24	Sect P11, bloc 53 ; Pile 10 ; Sup : 286,20m2	684, RUE SAINTE ANNE BIS	5-BZV	GONDO OBONDZO Régis
2	31440 du 22-01-24	Sect P12, bloc 148 ; Pile 14 ; Sup : 339,66m2	1, RUE KINTELE BIS	6-BZV	MUGENZI Jean
3	31653 du 05-03-24	Sect N, bloc - ; Pile - ; Sup : 240,00m2	KINTELE, QUARTIER ISSOULI	POOL	ALLEBA Marie Nicole
4	28609 du 04-06-22	Sect P14, bloc 76 ; Pile 8 ; Sup : 288,55m2	15, RUE ABILA (QUARTIER 606)	6-BZV	ITOUA Ludovic
5	6240 du 20-07-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 2.400,00m2	QUARTIER PAUL NGAMBI (KINTELE)	POOL	ALI Adam Issa
6	31680 du 14-03-24	Sect P9, bloc 153 ; Pile 09 ; Sup : 355,71m2	189, AVENUE DES TROIS MARTYRS	5-BZV	Société GORDON SERVICES IMMOBILIER
7	31594 du 22-02-24	Sect AT, bloc 09 ; Pile 29 ; Sup : 355,15m2	49, RUE NABIA JEAN MARIE	4-BZV	ILOKI née AMBARA Léocaldie Viviane
8	29507 du 12-12-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 2.814,105m2	LIFOULA	POOL	Jean Pierre David NGOBALI
9	29508 du 12-12-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 4.006,969m2	LIFOULA	POOL	Jean Pierre David NGOBALI
10	31501 du 30-01-24	Sect N, bloc - ; Pile - ; Sup : 378,32m2	KINTELE (QUARTIER IHOUEME)	POOL	Monsieur et Madame KOUBASSANA-KANA Marcelin P.
11	31652 du 06-03-24	Sect P13, bloc 254 ; Pile 02bis ; Sup : 174,99m2	50BIS, RUE MALIE (QUARTIER MOUKONDO)	4-BZV	MWANDE MOBOULA Kris Olsen
12	7754 du 10-01-24	Sect AM, bloc 165 ; Pile 01 ; Sup : 380,26m2	02, RUE DES P.T.T (QUARTIER 701 KIBOUENDE)	7-BZV	MAKITA MASSA Irina Alice
13	31679 du 14-03-24	Sect P13, bloc 291 ; Pile 5bis ; Sup : 258,73m2	02, RUE MALOUKOU	4-BZV	ICKIAS Apoko Imani Laura Adrienne
14	30952 du 23-10-23	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 812,60m2	RUE NDENDA (KINTELE)	POOL	AMBOULOU Reine Rose
15	31703 du 25-03-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	RUE NOMBO (QUARTIER INSOULI MARCEL)	POOL	EWENGUE née NOMBO TATHY Hélène
16	31113 du 27-11-23	Sect BD3, bloc 43 ; Pile 13 ; Sup : 377,096m2	8, RUE ONDABA (QUARTIER MATARI)	9-BZV	ANSANDJO LOCKENYA Melodie Béatrice
17	30835 du 18-09-23	Zone Rurale ; Sup : 1.250,00m2	VILLAGE YIE	POOL	LETEMBET IPPET Anais Patricia
18	30834 du 18-09-23	Zone Rurale ; Sup : 750,00m2	VILLAGE YIE	POOL	GALLIMONI LEBLANC Carine Lea
19	30833 du 18-09-23	Zone Rurale ; Sup : 1.250,00m2	VILLAGE YIE	POOL	LETEMBET IPPET Louis Henry Arnaud
20	30832 du 18-09-23	Zone Rurale ; Sup : 750,00m2	VILLAGE YIE	POOL	LETEMBET IPPET Valerie Anne
21	30797 du 12-09-23	Zone Rurale ; Sup : 1.000,00m2	VILLAGE YIE	POOL	GALLIMONI Jocelyne Mireille
22	31726 du 29-03-24	Sect E, bloc - ; Pile - ; Sup : 776,95m2	QUARTIER NGAMBAMOU (KINTELE)	POOL	EBENGA Vianney De W. et EBENGA née AKIERA N. F.
23	31414 du 15-01-24	Sect BF, bloc 42 ; Pile 7- ; Sup : 354,67m2	21, RUE OTSOUMVA	6-BZV	OKOKO NZA Placide
24	31562 du 15-02-24	Zone Rurale ; Sup : 5.000,00m2	VILLAGE ESSI	POOL	VOULAYOU Henriette
25	31596 du 22-02-24	Sect P5, bloc 108 ; Pile 2bis ; Sup : 230,81m2	74BIS, RUE BAKOUKOUYAS	3-BZV	SYLLA Ibrahima
26	31658 du 07-03-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 200,34m2	QUARTIER KIBOUALA KOMBO	9-BZV	MADZOU Ruth Merveille
27	31676 du 11-03-24	Sect P8, bloc 155 ; Pile 13 (ex.10bis) ; Sup : 401,91m2	109, RUE MAYAMA	4-BZV	ONDAYE Jean Baptiste et ONDAYE née ETOKA R. M.
28	31619 du 26-02-24	Sect P13C (exP13), bloc 86, Pile 1bis (ex.2323, Sup : 221,44m2	4BIS, AVENUE MPASSI	7-BZV	OKINGA Betty Basilia
29	30886 du 02-06-23	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 1.600,00m2	QUARTIER NGAKOUBA	POOL	AMBOMO OBANA Styr Boris
30	31056 du 16-11-23	Sect P9, bloc 92 ; Pile 14 (ex.10) ; Sup : 218,82m2	171, RUE DJOUE	5-BZV	MAKAYA Giscard Audrey
31	31015 du 06-11-23	Sect E, bloc 36 ; Pile 05 ; Sup : 1.541,23m2	AVENUE MARIEN NGOUABI / QUARTIER 01 (OWANDO)	CUVETTE	Veuve YHOMBY OPANGO née NGOLO Marie Noëlle
32	31091 du 23-11-23	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 400,00m2	DJIRI-MANIANGA	POOL	AKENANDEY Roland Milly Darsun
33	31093 du 23-11-23	Sect P10, bloc 165 ; Pile 6bis ; Sup : 138,32m2	124BIS, RUE MALIMA	5-BZV	AKENANDEY Roland Milly Darsun
34	31092 du 23-11-23	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 400,00m2	DJIRI-MANIANGA	POOL	AKENANDEY Roland Milly Fiis
35	31095 du 23-11-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	VILLAGE BAMBOU MINGALI (TERRE EBINA)	POOL	MALANDA SAMBA Rodrigue Charles
36	31671 du 12-03-24	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 10.000,00m2 soit 1ha	VILLAGE MINGALI BAMBOU	POOL	WOZOUNBOU KATIZA Alice Sylvaine Léonce
37	31728 du 29-03-24	Sect PA, bloc 17 ; Pile 37 ; Sup : 168,80m2	142BIS, RUE MATSIONA NZOULOU (BATIGNOLLES)	4-BZV	Société QUICK SERVICE Sari
38	31730 du 29-03-24	Sect P8, bloc 82 ; Pile 14 ; Sup : 259,56m2	48BIS, RUE BANGUI (QUARTIER LOUBASSA)	4-BZV	Oba Kevin Ravel
39	31050 du 15-11-24	Sect -, bloc - ; Piles 1 à 20 ; Sup : 8.000,00m2	VILLAGE GATSOU LA FERME	POOL	ASSOCIATION COLONEL HENRI EBOUNDIT
40	31723 du 28-03-24	Sect P8, bloc 99 ; Pile 11 (ex.07) ; Sup : 442,65m2	79, RUE LOUOMO	4-BZV	DOUCOURE Gaoussou et DOUCOURE Bakore
41	11770 du 31-12-14	Sect -, bloc - ; Piles 14 et 15 ; Sup : 800,00m2	KINTELE-VILLAGE (VIRAGE-DE-ELONDA)	POOL	LEMBOMA Macaire
42	31743 du 03-04-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : <455,34m2	QUARTIER MAKABANDILOU	9-BZV	NKOLO SCHEBASSA Frecht Destin
43	22256 du 09-10-20	Sect néant, bloc néant ; Pile néant ; Sup : 5.900,83m2	QUARTIER IBALICO	9-BZV	OKOUERE Richard
44	31722 du 27-03-24	Sect P10, bloc 18 ; Pile 23 (ex.23bis) ; Sup : 254,75m2	91BIS, RUE MALIMA (QUARTIER BONGO)	5-BZV	ISSIE NGOBALY Darcie Grace
45	29974 du 10-03-15	Sect D, bloc 32 ; Piles 03 et 04 ; Sup : 592,00m2	GRAND MARCHE D'OWANDO QUARTIER : 01	CUVETTE	OBANDA Vivien

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 19 avril 2024
Le Chef de Bureau, Gilbert MBANDZA

«Nous avons une église que nous sommes en train de construire»

Après avoir été installé administrateur paroissial de Sainte Thérèse de l'enfant Jésus et de la Sainte face de Ngambio, par l'abbé Vincent Massengo vicaire général de Brazzaville, l'abbé Ander Emmanuel Ketiketi Loukouzi, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville, nous a accordé une interview exclusive dans laquelle il aborde les défis qui sont les siens. «L'un des défis, c'est d'abord de ramener les chrétiens dans la concession paroissiale, qu'ils viennent pour écouter la Parole de Dieu, pour faire l'adoration au Saint Sacrement, réciter le chapelet, la coura animarum, le soin des âmes.», a-t-il déclaré dans l'interview ci-après que nous publions en intégralité.

***Vous avez été installé administrateur paroissial à Sainte Thérèse de Ngambio, il y a quelques semaines. Qu'est-ce que cela avait représenté pour vous?**

**C'était un grand événement, une joie, une action de grâces, mais aussi un grand service. La moisson est abondante, mais les ouvriers sont peu nombreux. Nous voici, pour travailler dans la vigne du Seigneur. C'est un grand moment où il faut se concentrer pour mener une bonne pastorale.

***Voulez-vous revenir sur cette messe d'installation? Qui avait présidé? Quelles ont été les grandes lignes de l'homélie?**

**La messe avait été présidée par l'actuel vicaire général (N.d.l.r : l'abbé Vincent Massengo). Il est venu comme un père pour évangéliser, pour présenter à la communauté paroissiale le nouveau pasteur qui est appelé à conduire les brebis. Il a insisté sur le rôle du pasteur, à être proche de ses brebis, être proche de ses paroissiens,

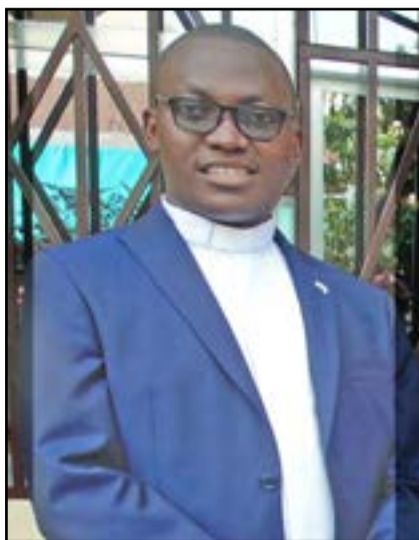
travailler en synodalité pour la bonne marche de la communauté paroissiale. Le pasteur, c'est celui-là qui écoute, c'est celui-là qui accompagne, qui propose et ensemble avec la communauté paroissiale, nous menons l'action liturgique et religieuse.

***Quels ont été les concélébrants au cours de cette messe?**

**Nous étions entourés de l'abbé Fridin Poyi, actuel vicaire de la paroisse Saint Jean Marie Vianney de Mouleké, l'abbé Charel Tina Mantsotso, curé de la paroisse Saint Marc d'Odziba, l'abbé Emmanuel Marie Mbonogo, vicaire paroissial.

***Vous avez dû présenter un mot de circonstance au cours de cette messe, quelle en a été la quintessence?**

**J'ai béni le Seigneur qui est le Maître de la vie et des circonstances. J'ai béni l'archevêque de Brazzaville pour la confiance pour conduire cette portion du peuple de Dieu. Nous avons besoin de la confiance, la confiance qui a été donnée à ma modeste



Abbé Ander Emmanuel Ketiketi Loukouzi

personne. Et j'ai réaffirmé que je ne le mérite pas, comme disait Saint Jean Paul II lors de ses visites, que c'est la grâce de Dieu, c'est la Providence qui doit nous conduire, et nous ne sommes que des instruments. Je suis là pour faire l'œuvre du Seigneur. Avec mes forces, je ne peux pas, je compte sur la Providence Divine qu'elle continue à conduire son serviteur que je suis.

***Aussitôt installé comme administrateur paroissial, quels sont les défis qui sont les vôtres?**

**Ma paroisse se situe dans une villégiature. Elle est d'abord enclavée. Ensuite, la chrétienté n'est pas grande à cause des ensablements du quartier. Il y a eu des paroissiens qui ont perdu des maisons à cause des érosions, des grandes pluies

torrentielles. L'un des défis, c'est d'abord de ramener les chrétiens dans la concession paroissiale, qu'ils viennent pour écouter la Parole de Dieu, pour faire l'adoration au Saint Sacrement, réciter le chapelet, la coura animarum, le soin des âmes. Ensuite, la construction de l'église. Nous avons une église que nous sommes en train de construire. Nous avons déjà commencé à construire une église de huit cents places assises. C'est un grand défi. Les paroissiens ont besoin de prier dans de bonnes conditions. Ils ont besoin d'une église pour se protéger contre les intempéries, pour se rassembler, pour ne pas se disperser et prier dans des conditions normales. Après la construction de l'église, nous entrevoyons construire un dispensaire. Nous sommes

enclavés. Lorsqu'un enfant a le palu, il faut courir à près de trois kilomètres pour sortir sur le goudron. Nous avons besoin d'un dispensaire pour administrer les premiers soins. Lorsqu'un enfant souffre du palu, dès le départ, le dispensaire est capable de calmer la fièvre, avant d'aller dans les grands centres de la place. Donc, ce sont les défis que nous avons. Nous avons aussi un autre défi, il faut réaménager l'école. Nous avons une école paroissiale, je dirai «rustique», nous avons besoin d'un système d'enseignement de qualité qui s'adapte à l'évolution actuelle où les enfants vont recevoir une éducation adaptée à la modernité. Et ça, ce sont les défis que nous avons. En un mot: l'église, l'hôpital et l'école. Nous avons aussi un autre défi, nous avons déjà commencé d'ailleurs: mettre en place un centre de métiers. Vous conviendrez avec moi que nous sommes dans un quartier rempli d'insécurité. Plusieurs jeunes sont désœuvrés et se livrent à des phénomènes qu'on appelle par: «Bébés noirs», «Kuluna». Ces jeunes ont besoin d'intégration. Nous avons mis en place un centre de métiers, où ces derniers sont initiés à la maçonnerie, à la plomberie, à l'électricité, l'informatique et à la mécanique. Question de les intégrer, pour qu'ils aient un métier, du pain, du travail, comme disait Saint Jean Bosco. Du pain, du travail, nous en avons besoin

pour les jeunes, pour former de bons chrétiens, d'honnêtes citoyens.

***Auriez-vous un message à l'endroit des lecteurs?**

**J'aimerais d'abord présenter mes vœux à tous les lecteurs de La Semaine Africaine. Le message, c'est un message d'accompagnement spirituel. Et l'accompagnement aussi physique de la communauté paroissiale. Et s'il y a des lecteurs qui sont intéressés et qui peuvent venir en aide pour appuyer la concrétisation et la réalisation de tous les projets que nous avons, ils sont les bienvenus pour le bien de l'Eglise, pour la gloire de Dieu, pour l'annonce de l'évangile.

***Et en guise de conclusion à notre entretien?**

**Je voudrais vous remercier d'avoir effectué le déplacement jusqu'à ce lieu, cette montagne de prière que nous appelons la paroisse Sainte Thérèse de l'enfant Jésus et de la Sainte Face de Ngambio. Merci pour votre magnanimité. Merci pour votre reconnaissance à mon égard et à l'égard de la communauté paroissiale. Priez pour nous, priez pour tous les projets que nous avons et que la Providence de Dieu puisse continuer à agir dans nos vies, dans nos communautés chrétiennes.

Propos recueillis par Gislain Wilfrid BOUMBA

REFLEXION

Vision informative et performative sur l'Ascension: approche thématique-pastorale

Introduction

L'Ascension de Jésus intervient quarante jours après la solennité pascale. En effet, notre regard porte aujourd'hui sur la signification de cette solennité du Seigneur Jésus Christ. Notre problème est de comprendre ce qu'est l'Ascension et d'évaluer son impact dans l'Eglise aujourd'hui. Ainsi, que fêtons-nous le jour de l'Ascension (N.d.l.r: jeudi 9 mai 2024)? Quelles sont les caractéristiques de l'Ascension? A-t-elle de l'impact dans la vie ecclésiale aujourd'hui? Ne serait-ce pas éventuellement une commémoration historique d'un événement quelconque? Dans l'optique d'éclaircir notre réflexion sur ce sujet, notre investigation sera bipartite: d'un côté, nous nous informerons sur l'Ascension, de l'autre, nous montrerons l'impact capital qu'elle joue dans la vie du chrétien.

1. Vision informative sur l'Ascension

L'Ascension est une solennité qui marque la montée du Christ Jésus au ciel. Après quarante jours de présence parmi ses disciples, le Christ Jésus monte vers son Père et confie la suite de la mission salvatrice à ses apôtres. A cet effet, Saint Marc note à ce sujet: «Or le Seigneur Jésus, après leur avoir parlé, fut enlevé au ciel et s'assit à la droite de Dieu»¹. Le Catéchisme de l'Eglise Catholique rajoute: «A partir de ce moment, les apôtres sont devenus les témoins du règne qui n'aura pas de fin»².

Ce départ pour la demeure de son Père n'est pas un aller à sens unique. Il reviendra dans sa gloire de la même manière que nous l'avons vu monter au ciel: c'est la «Parousie». Saint

Luc décrit parfaitement cette réalité dans les actes. Les anges déclarent aux disciples: «Ce Jésus qui, d'après de vous, a été enlevé au ciel viendra comme cela, de la même manière que vous l'avez vu s'en aller vers le ciel»³.

Le mystère pascal a été une totale manifestation de la gloire du Christ. Le Christ Jésus jouit désormais des propriétés nouvelles et surnaturelles. Il passe quarante jours avec ses disciples et les instruit sur le royaume. Le jour de l'Ascension fut le dernier jour de l'apparition de Jésus, avant de monter vers son Père. Le Catéchisme de l'Eglise Catholique affirme: «la dernière apparition de Jésus se termine par l'entrée irréversible de son humanité dans la gloire divine symbolisée par la nuée et par le ciel ou il siège



Rabbi Raphaël Maboundou Ma Nzambi

désormais à la droite de Dieu»⁴. Dire que le Seigneur Jésus siège désormais à la droite de Dieu revient à dire qu'il prend totalement possession de son règne. Il l'inaugure pleinement et exerce la suite de sa mission salvatrice: intercéder pour ses frères et sœurs auprès du Père⁵. A cet effet, le prophète Daniel depuis l'Ancienne alliance jeta les jalons en écrivant: «lui qui fut conféré empire, honneur et royaume, et tous les peuples, nations et langues le servirent. Son empire est un empire à jamais, qui ne passera point et son royaume ne sera point détruit»⁶. Voilà pourquoi, le Catéchisme de l'Eglise Catholique souligne: «La session à la droite du Père signifie l'inauguration du règne

du Messie»⁷.

L'Ascension est prise comme la fin de la trame du mystère de l'Incarnation. Le Christ Jésus s'incarne dans le sein de la Vierge Marie. Il regagne son Père de la même manière qu'il est descendu du ciel. Ainsi, saint Jean écrit: «personne n'est jamais monté aux cieux sinon le fils de l'homme qui est descendu des cieux»⁸. Le Catéchisme de l'Eglise Catholique renchérit en soulignant: «cette dernière étape demeure étroitement unie à la première, c'est-à-dire à la descente du ciel réalisée dans l'incarnation. Seul celui qui est sorti du Père peut retourner au Père: le Christ»⁹.

2. Vision performative de l'Ascension

La précession du Christ dans le Royaume des Cieux doit être pour les croyants un motif d'allégresse. Le Christ assis à la droite du Père intercède pour les croyants. A nous de vivre dans cette espérance pour que nous soyons un jour unis à lui. S'inscrivant dans la même logique que le Catéchisme de l'Eglise Catholique, nous notons: «Jésus Christ, tête de l'Eglise, nous précède dans le royaume glorieux du Père pour que nous, membres de son corps vivions dans l'espérance d'être un jour éternellement avec Lui»¹⁰.

La performativité de l'Ascension

est le fait de voir son incidence dans la vie du chrétien. Cela se manifeste par des actes concrets dans la vie des chrétiens. C'est aussi étudier le mouvement voire l'amélioration de vie que suscite l'Ascension dans la vie du chrétien. Les évêques du Congo Brazzaville écrivent: «Le témoignage est l'élément central de notre foi. Le Christ nous interpelle et à chacun de nous, il donne le mandat confié aux Apôtres le jour de l'Ascension: «Vous serez mes témoins». Cela suppose d'abord l'appel à la sainteté»¹¹.

Le mystère de l'Ascension annonce la venue du Paraclet. L'Esprit Saint que Jésus promet à ses disciples vient susciter une certaine lévitation pour les chrétiens. Il inocule un zèle apostolique aigu qui fait de nous des véritables annonciateurs de l'Evangile. Tout cela se traduit par des actes concrets. Ainsi, le Pape Saint Jean Paul II écrit: «L'Eglise est au service du Royaume quand elle fonde des communautés et quand elle institue des Eglises particulières qu'elle conduit à la maturité de la foi et de la charité, dans l'ouverture aux autres, dans le service de la personne et de la société, dans la compréhension et l'estime des institutions humaines»¹².

La célébration de l'Ascension

n'est pas une simple commémoration, un fait historique. Elle nous permet d'accroître notre espérance. Elle solidifie chaque année cet ardent désir de suivre le Christ. L'achèvement de l'Ascension se fait par la réalisation de la promesse christique qui est la venue proche du Paraclet. Dans cette perspective, le Pape Saint Jean Paul II renchérit en écrivant: «Après le départ du Christ-Fils, suivant le texte johannique, l'Esprit Saint viendra directement — c'est sa mission nouvelle — pour achever l'œuvre du Fils. Ainsi, c'est lui qui mènera à son accomplissement l'ère nouvelle de l'histoire du salut»¹³. L'Ascension est liée à la mission ecclésiale. La vie du chrétien est basée sur l'attente du retour glorieux et triomphant du Christ. Elle les aide à prendre conscience de leur mission dans le monde. Ainsi, Saint Luc écrit: «vous serez alors mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre»¹⁴.

Conclusion

Au demeurant, la célébration de l'Ascension ne doit plus essentiellement être commémorative. En revanche, elle doit avoir de l'incidence dans la vie quotidienne de tout chrétien. Le Christ regagnant la félicité

(Suite en page 11)

FETE PATRONALE DU MOUVEMENT DES ELISA

Une rencontre annuelle qui raffermi la foi des membres

La fête de l'annonciation de la Vierge Marie est la fête patronale du mouvement des Elisa. Elle rassemble tous les enfants Elisa (cadettes et aînées) autour de leur aumônier diocésain pour raffermir leur foi et maintenir la flamme allumée. Dans l'archidiocèse de Brazzaville, les Elisa se sont donné rendez-vous lundi 8 avril 2024 en l'église Notre-Dame des Victoires de Ouenzé, Mama Elombé pour une célébration eucharistique présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville.



Les Elisa à la sortie de la messe posant avec l'archevêque

Il y avait une dizaine de prêtres autour du célébrant principal, parmi lesquels, le père Jonas Clotaire Bangui, curé de la paroisse et l'abbé Roy Bertrand Mouye, aumônier diocésain adjoint des Elisa, ainsi que des aumôniers paroissiaux. Le Bureau national du Mouvement des Elisa était représenté par Staëlle Ayessa, présidente nationale. Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a, dans son homélie, souligné: «L'annonciation de la Vierge Marie est la fête de toute l'Eglise. Les Elisa, vous fêtez deux fois, c'est-à-dire la fête patronale et l'annonciation. Vous devez

être des modèles de vie chrétienne à la suite de Maman Marie, celle qui a pardonné à tous ceux qui l'ont offensée. Vous devez demander pardon au Seigneur et pardon à Maman Marie pour toutes les fautes commises. Dans l'évangile de ce jour, il est fait mention de l'ange du Seigneur qui est apparu à Marie, car le récit de ce mystère de Dieu est connu de tous. Marie a accompli ses trois vertus: Merci, pardon, s'il vous plaît. Merci de m'avoir choisie d'être la mère du Seigneur en étant vierge; pardon pour toutes les fautes commises et s'il vous plaît pour le don, pour avoir

accepté par un «oui». Les Elisa sont appelés à mettre cette volonté de Marie, cette parole en pratique pour être de vraies servantes du Seigneur, de vraies chrétiennes qui vont témoigner de l'amour de Dieu à travers leur milieu de vie. Il s'agit de se conformer à Marie en suivant son modèle», a dit Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou. A la fin de la messe, Lisette Siassia, présidente diocésaine du mouvement des Elisa de Brazzaville a souligné que ce genre de rencontres doit être rendue pérenne car elle affermi la foi des membres et favorise le brassage des

échanges. Ce mouvement a pris racine le 25 avril 1975 en la paroisse Saint Michel de Madingou poste, dans l'actuel diocèse de Nkayi, sous l'impulsion du père Jacques Robillard, prêtre de la Congrégation du Saint Esprit et le parrainage de Mgr Ernest Kombo, alors évêque de Nkayi. L'objectif était de rassembler les jeunes filles, les amener à l'internat pour les éduquer, les former et les orienter à la vie religieuse ou au sacrement de mariage avec pour parole de vie ou devise: Servantes du Seigneur, paix et joie.

Pascal BIOZI KIMINO

PAROISSE SAINT JEAN APOTRE DE KINSOUNDI (ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE)

Une bougie de plus pour l'abbé Mayol Ngagna Mvouma

L'homme naît et arrive au monde par le don de la vie que souffle le Seigneur Dieu et qu'il renouvelle chaque jour qui passe, à chaque instant de notre pèlerinage sur terre. L'abbé Mayol Ngagna Mvouma, fils d'un enseignant est arrivé au monde un 15 avril d'une certaine année dans un petit village du département de la Cuvette.

Prêtre de l'archidiocèse d'Owando, dans la Province ecclésiastique du nord (PENORD) depuis le 14 septembre 2014, il est en mission d'études à Brazzaville, à l'Ecole supérieure de gestion et d'administration des entreprises (ESGAE). Lundi 15 avril 2024, il a célébré son anniversaire de



Abbé Mayol Ngagna Mvouma

naissance au cours de l'eucharistie qu'il a lui-même présidée en l'église Saint-Jean Apôtre de Kinsoundi où il est coopérateur depuis deux ans. La messe était placée sous l'animation liturgique de la chorale paroissiale Mè Mvumbukidi et concélébrée par cinq prêtres. A cette

occasion, l'abbé Mayol Ngagna Mvouma, la quarantaine révolue, tout en se basant sur l'évangile du jour tiré dans Matthieu 28, 16-20, a indiqué qu'une action de grâce pour un anniversaire de naissance est un motif de joie, car c'est le don de la vie qu'offre Dieu à tout être humain. C'est Dieu qui donne le souffle de vie, c'est lui qui connaît chacun de nous et qui nous choisit pour une mission donnée, qui nous confie une mission selon sa volonté. Chacun de nous se souvient de son jour de naissance, le jour où il est venu au monde sans le savoir, grâce à la volonté de Dieu. C'est le Conseil pastoral paroissial qui s'est investi pour l'organisation et la réussite de cette cérémonie.

Pascal BIOZI KIMINO

COMMISSION EPISCOPALE POUR LA PASTORALE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE 14^e Edition du Forum national de la jeunesse

Le père Jonas Clotaire Bangui, Cssp, coordonnateur de la commission épiscopale pour la pastorale de l'enfance et de la jeunesse (CEPEJ), informe les aumôniers diocésains et nationaux, les responsables des mouvements d'apostolat d'enfance et de jeunesse que la 14^e édition du forum national de la Jeunesse catholique se tiendra du 30 mai au 2 juin 2024, à Brazzaville, sur le thème: «Place de la jeunesse catholique congolaise après 140 ans d'évangélisation».

Le quota de participation est de 15 jeunes par diocèse. Les droits de participation sont fixés à 10.000F.Cfa par jeune.

Père Jonas Clotaire BANGUI, Cssp.
Coordonnateur national de la CEPEJ

(Suite de la page 10)

céleste promet d'envoyer le Paraclet afin que tout chrétien parfasse et achève la mission salvifique par le truchement de la troisième personne de la Trinité Sainte qui viendra le jour de la Pentecôte.

Rabbi Raphaël MABOUNDOU MA NZAMBI (Étudiant en 2^e année de philosophie. Grand séminaire de Philosophie Mgr Georges Firmin Singha)

Notes:

- ¹ Mc 16,19; ² CEC n° 664
- ³ Ac 1, 11b; ⁴ CEC n° 659; ⁵ Jn 14, 16; ⁶ Dn7, 14; ⁷ CEC n° 664
- ⁸ Jn 3, 13; ⁹ CEC n° 661; ¹⁰ CEC n° 666; ¹¹ Message des Evêques du Congo à l'issue de la 38^{ème} Assemblée plénière de la CEC, n° 13; ¹² Jean Paul II, Redemptoris Missio n° 2; ¹³ Jean Paul II, Dominum et Vivificantem, n° 22
- ¹⁴ Ac 1,8b

NECROLOGIE

C'est avec une grande consternation que nous avons appris le décès de l'abbé Salomon Clausel MAMBOU, prêtre du diocèse de Kinkala, ordonné le 2 septembre 2006, décès survenu le vendredi 12 avril 2024, à l'hôpital Mama Yemo de Kinshasa, République Démocratique du Congo.

La rédaction de La Semaine Africaine adresse ses condoléances à Son Excellence Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala et à la famille biologique de l'illustre disparu.

Paix à son âme!



CINQUIEME DIMANCHE DE PAQUES - ANNEE B

«Moi, je suis la vigne, et vous, les sarments»

Textes: Ac 9,26-31; Ps 21 (22),26b-27,28-29,31-32; 1 Jn 3,18-24; Jn 15,1-8

Après l'image du bon pasteur, une autre belle similitude, très forte, nous est présentée par l'évangile de Saint Jean, en ce 5^e dimanche de Pâques. Jésus décrit notre relation réciproque entre lui et nous en analogie avec la vigne et ses rameaux, les sarments. C'est une similitude que ses auditeurs pouvaient bien comprendre, car la vigne faisait partie du paysage qui les entourait: «Moi, je suis la vigne, et vous, les sarments. Celui qui demeure en moi et en qui je demeure, celui-là porte beaucoup de fruits, car, en dehors de moi, vous ne pouvez rien faire. Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il est, comme le sarment, jeté dehors, et il se dessèche».

On comprend bien, donc, que cette relation, entre le Seigneur Jésus et nous, est nécessaire, vitale. Les sarments, en effet, ne vivent et ne produisent de raisin que s'ils sont attachés à la vigne, en y recevant la sève qui les fait pousser. S'ils s'en détachent, ils ne sont même plus des sarments, ils sont juste des branches sèches à brûler. De la même façon, nous ne vivons que si nous sommes attachés au Christ, si nous demeurons en Lui. Bien sûr, détachés du Christ nous pouvons avoir quand même notre vie biologique, rationnelle, sociale, cela est naturel. Mais seulement l'union au Christ nous permet de faire fructifier notre vie naturelle dans l'amour qui est don de l'Esprit. «Les fruits à porter - comme le Pape François l'a expliqué -, c'est l'amour. Attachés au Christ, nous recevons les dons de l'Esprit Saint, et ainsi nous pouvons faire du bien aux autres, à la société, à l'Eglise. C'est à ses fruits que l'on reconnaît l'arbre. Une vie vraiment chrétienne témoigne du Christ».

Le verbe par lequel Jésus exprime notre unité avec lui est «demeurer», demeurer en Lui. Ce verbe va se répéter sept fois dans ce passage de l'évangile de Jean. Le mot «demeurer» pourrait nous faire penser à une situation de repos, passif, figé, comme si le Seigneur nous demandait surtout de «rester» et de ne pas bouger. Non, ce n'est pas juste en ce sens-là. «Demeurer» a un sens actif, bienveillant. Le disciple demeurant dans le Christ est celui qui observe ses commandements, parce qu'il l'aime et veut vivre en témoignant de son amour.

En même temps, «demeurer» fait penser aussi à la protection donnée par la maison qu'on habite, à la chaleur familiale. En effet, le Christ nous invite à trouver en Lui notre abri, notre certitude de vie. Et pas seulement pour nous sentir personnellement en sécurité, mais pour inviter et accueillir dans la même demeure tous nos frères et sœurs.

D'ailleurs, si les sarments sont attachés à la vigne, ils sont unis entre eux aussi: de la même façon, la véritable communion entre les membres de l'Eglise n'est possible que dans l'unité de chacun au Christ.

«Demeurer» signifie encore la stabilité de notre choix et de notre réponse à l'amour de Dieu. La fidélité au Seigneur n'est pas une expérience temporaire, occasionnelle; elle est plutôt une histoire qui se prolonge tout au long d'une vie, un lien d'amour indissoluble. La stabilité est en effet l'épreuve de l'amour, surtout dans une société qui semble avoir peur des grands choix qui engagent la vie, en préférant plutôt les expériences qui peuvent satisfaire rapidement sans trop exiger. Mais il n'existe pas de disciple occasionnel ou à mi-temps, justement, car être disciple est surtout un lien d'amour, et mi-temps seulement un service déterminé à accomplir.

Mais Jésus promet davantage que lui-même demeure en nous, si nous sommes attachés à Lui. C'est son habitation en nous qui nous permet de porter des fruits, car en dehors de lui nous ne pouvons rien faire. L'humanité n'a pas donc en elle-même la capacité de porter de véritables fruits de paix et de charité fraternelle, ainsi que les sarments ne peuvent pas produire du raisin s'ils sont détachés de la vigne. Ces fruits ne peuvent venir que de notre unité dans le Christ. C'est en Lui que l'humanité est vive et féconde.

P. Francesco BRANCACCIO
(Catanzaro, Italie)

NECROLOGIE

Notre consœur La Croix du Bénin, bimensuel de la Conférence épiscopale, vient de perdre un de ses ouvriers les plus fidèles. 'Guy DOSSOU-YOVO, à la retraite depuis décembre dernier, s'est éteint vendredi dernier à Cotonou. Guy était aussi, depuis 1992, le correspondant de Radio VATICAN au Bénin.

Paix à son âme.



**MINISTERE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLIC
ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
CABINET**

**REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès**

N°0246 /MBCPPP-CAB

NOTE CIRCULAIRE

Il m'a été donné de constater que les agents de l'État éprouvent de nombreuses difficultés à bénéficier gratuitement de certains documents administratifs et financiers au niveau de la solde, à l'instar des extraits de bulletins, des certificats de cessation de paiement, et bien d'autres documents justifiant de leur attachement à la fonction publique.

En vue de faciliter l'accès à ces documents au grand public, le ministère du budget, des comptes publics et du portefeuille public, a réformé la solution **e-bulletin** pour la faire migrer vers une nouvelle plateforme numérique dénommée «**e-solde**» accessible depuis un portail web et une application mobile. Ces deux outils qui ont été mis en production depuis le **30 novembre 2023** sont respectivement accessibles à l'adresse «<https://e-solde.cg>» et disponible en téléchargement sur «**Play Store**» et «**App Store**» pour ce qui est de l'application mobile.

Ainsi, à compter de la solde du mois d'avril 2024, la consultation des extraits de bulletin se fera désormais exclusivement en ligne sur la plateforme «**e-solde**». Par conséquent, il n'y aura plus

d'édition des bulletins de soldes à remettre aux usagers de la fonction publique.

Toutefois, en cas de nécessité, les agents de la force publique peuvent se rapprocher des cellules installées à la direction générale de l'administration et des finances (DGAF) pour les militaires et à la direction générale des finances et de l'équipement (DGFE) pour les policiers et gendarmes.

Une cellule d'appui est installée à la Direction de la solde pour renseigner et accompagner les usagers dans l'appropriation des outils ci-dessus cités.

J'attache du prix au bon usage de ces outils et enjoins les administrations concernées à tout mettre en oeuvre pour appliquer ces mesures.

Fait à Brazzaville, le 11 avril 2024

Le ministre,

Ludovic NGATSE

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE POINTE-NOIRE ET DU KOUILOU
BUREAU DE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE
FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE**

**ANNONCE LEGALE
N°05/2024/MEF/DGID/DEFFD/DIIDPNK/
BCHPF-PNR-CENTRE**

Suivant réquisitions reçues par le Chef de bureau de la conservation des hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N°	N° DE REQUISITIONS	REFERENCES CADASTRALES	LIEU / QUARTIERS	ARR/ DPT	REQUERANTS			
1	31.042 du 18/10/2023	Plle(s) 23	Bloc 124	Section BT	Superficie 400,00 m ²	TCHIMBAMBA	Arr 01	MAHOUNGOU NZOUSSI Agathe
2	31.104 du 23/11/2023	Plle(s) 06	Bloc 12	Section BT	Superficie 480,00 m ²	MBANDA (Côte-sauvage)	Arr 01	NGOMA Lambert
3	31.164 du 05/01/2024	Plle(s) 10	Bloc 110	Section X	Superficie 400,00 m ²	MPAKA 120	Arr 06	MOUAYA MILOUHO Nina Estelle
4	28.747 du 08/10/2019	Plle(s) 04 et 09	Bloc 95	Section NI	Superficie 1000,00 m ²	DJENO (File Tchimpanana)	Arr 06	GRAUMANN GEB BIDOUNGA Godefrois
5	30.649 du 13/03/2022	Plle(s) 1,2, 3, 4,5,6,7 et 8	Bloc 98	Section BY5emT	Superficie 3100,00 m ²	DJENO (Sobat)	Arr 06	BOUKELE KISSI Chabrelle Bienhina
6	31.021 du 09/10/2023	Plle(s) 02	Bloc 70	Section BS	Superficie 400,00 m ²	TCHIMBAMBA	Arr 01	BOUYA Tracy Sharon
7	31.081 du 10/11/2023	Plle(s) 03	Bloc 46ter	Section J	Superficie 249,95 m ²	KM4	Arr 01	MOUAYA NDANGALA Claude Chancel
8	31.038 du 17/10/2023	Plle(s) 03	Bloc 22	Section BS	Superficie 400,00 m ²	TCHIMBAMBA	Arr 01	APELE-LECAS Alain Bertrand
9	31.053 du 24/10/2023	Plle(s) 01 et 02	Bloc 25	Section BX 1	Superficie 742,47 m ²	DJENO (Tchinangananga)	Arr 06	TCHICAMBOUD Ghislaine Flora
10	30.982 du 15/09/2023	Plle(s) 07	Bloc 29	Section BM1	Superficie 500,00 m ²	NGOYO (File NGAND-NGOYO)	Arr 06	MAKAYA Anaëlle Rebecca et MAKAYA Allyson Abigail
11	30.834 du 10/07/2023	Plle(s) 07 bis	Bloc 56	Section BM	Superficie 250,00 m ²	NGOYO (CENTRAL)	Arr 06	MITSONO EPELE Vicky Louisette
12	28.409 du 18/04/2019	Plle(s) 05 bis	Bloc 101 bis	Section BM	Superficie 300,00 m ²	NGOYO (CENTRALE)	Arr 06	BATANGA Fanny Chanelle
13	31.027 du 10/10/2023	Plle(s) 01 et 12	Bloc 219	Section NI	Superficie 1000,00 m ²	DJENO (File Tchimpanana)	Arr 06	MOUKOUDI Giscardine Gomax
14	30.209 du 01/06/2022	Plle(s) 04 et 06	Bloc 263	Section BN	Superficie 1000,00 m ²	NGOYO (TCHITOUTA)	Arr 06	NKOUNKOU Martial Bertrand
15	29.647 du 14/04/2021	Plle(s) 02	Bloc 45	Section CD	Superficie 500,00 m ²	NANGA	Arr 06	MAYAMA MAMPOUYA Rodrigue Maixent
16	16.869 du 28/11/2008	Plle(s) 12	Bloc 12	Section BS	Superficie 587,04 m ²	AEROPORT	Arr 01	KOUBANGO MOSSAH Jean
17	30.981 du 14/09/2023	Plle(s) 10	Bloc 92	Section BL	Superficie 400,00 m ²	NGOYO (File MBELO)	Arr 06	OLADJLOU Jules Bienvenu
18	30.490 du 02/12/2022	Plle(s) 09 et 10	Bloc 192	Section BN	Superficie 800,00 m ²	TCHIMBAMBOUKA	Arr 06	BALOUKOULA Dorcas Simona, BALOUKOULA Elisa Maria-Paule; et BALOUKOULA Guy Christopher
19	25.379 du 07/09/2015	Plle(s) /	Bloc /	Section terrain rural	Superficie 1990,77 m ²	LOUBOU	LOANGO	FOUNSIE Arouna
20	31.109 du 30/11/2023	Plle(s) 02	Bloc 50	Section H	Superficie 334,85 m ²	BASE INDUSTRIELLE	Arr 01	MAURICIO Paulo Conde et Marta Da Costa Correia MAURICIO
21	30.754 du 25/05/2023	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 2400,00 m ²	BANGA-CAYO	Tchiamba Nzassi	BOMANDOU Sebastien
22	30.604 du 17/02/2023	Plle(s) 12 et 14	Bloc 37	Section BG suite	Superficie 674,38 m ²	MPAKA	Arr 06	MATSALOU Marie
23	29.040 du 16/06/2020	Plle(s) 917 qter	Bloc /	Section M	Superficie 511,42 m ²	AEROPORT	Arr 01	BAKOUETE Guillaume
24	30.815 du 29/06/2023	Plle(s) Domaine	Bloc /	Section /	Superficie 5000,00 m ²	Tchissanga (File Mongo Tchicama)	LOANGO	LIPIKA EDRE Meddy Espérance
25	31.157 du 21/12/2023	Plle(s) 03	Bloc 79	Section N	Superficie 500,00 m ²	MPAKA	Arr 06	MPOUKALE Ckemaïne Rhonelya
26	31.058 du 26/10/2023	Plle(s) 09 et 10	Bloc 32	Section BF	Superficie 600,00 m ²	vers l'église saint-Esprit)	Arr 03	BOUNDZEKI Nicolas
27	30.617 du 24/02/2023	Plle(s) 02	Bloc 31	Section BX	Superficie 500,00 m ²	MBONDZI (File TCHINVASSA)	Arr 06	TAMBA BEMENE née KIBANGOU Flore Bertille
28	30.544 du 17/01/2023	Plle(s) 04	Bloc 46	Section BG suite	Superficie 180,62 m ²	MPAKA (X-OR)	Arr 06	PINDOU Jacques
29	28.286 du 25/01/2019	Plle(s) 01	Bloc 37	Section BR	Superficie 380,00 m ²	TCHIMBAMBA (Arrêt vacherot)	Arr 01	KIBAYA Bertine-Léa
30	31.052 du 23/10/2023	Plle(s) 08	Bloc 34	Section BK	Superficie 397,90 m ²	MPAKA (arrêt welcom)	Arr 03	MANZOUNGOU MASS Chède Lisnar
31	28.134 du 24/10/2018	Plle(s) 127,128, 131 et 132	Bloc /	Section C	Superficie 1395,00 m ²	Foire (Zone Industrielle)	Arr 02	BOUMBA Benoît
32	27.850 du 01/06/2018	Plle(s) 08	Bloc 04	Section M	Superficie 500,00 m ²	AEROPORT	Arr 01	Honoré TSIKA
33	30.699 du 17/04/2023	Plle(s) 05	Bloc 110	Section BXA	Superficie 500,00 m ²	Côte-Matève (File TCHILINDOU)	Arr 06	NGATSE Sandrine Noëlie
34	31.024 du 10/10/2023	Plle(s) 02	Bloc 24	Section BXA	Superficie 500,00 m ²	NGOYO (File TCHILINDOU)	Arr 06	MOUANDZA Patrick Alexis, MALU PULULU
35	31.242 du 19/02/2024	Plle(s) 02 bis	Bloc 70	Section M ²	Superficie 394,20 m ²	TCHIMBAMBA	Arr 01	BALLARD Henri Gil Steve
36	31.090 du 16/11/2023	Plle(s) 06	Bloc 22	Section BG	Superficie 500,00 m ²	MPAKA	Arr 06	BATCHI Lynne Christmaine
37	30.586 du 03/02/2022	Plle(s) 01	Bloc 162	Section BN	Superficie 400,00 m ²	TCHIMBAMBOUKA	Arr 06	POATY Russel Constantin
38	31.091 du 16/11/2023	Plle(s) 07 et 08	Bloc 48	Section BS	Superficie 1240,50 m ²	TCHIMBAMBA AEROPORT	Arr 01	MINZELE Véronique
39	30.799 du 22/06/2023	Plle(s) 02 et 04	Bloc 69	Section BY2èmT	Superficie 1000,00 m ²	Côte-Matève (File kayes kunkuanguili)	Arr 06	PEREIRA Regina Laure
40	19.651 du 19/01/2011	Plle(s) 02, 03, 06 et 07	Bloc 269	Section BN	Superficie 1920,00 m ²	MAYINGA	Arr 06	MAVOUNGOU née NGAMI Marie Yolande

Au-déla d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevables.
(Arr. 26 de la loi 17/2000, du 30 décembre 2020, portant Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 10 Avril 2024,
Inspecteur des Impôts, Yvon Faustin Magloire OKEMBA
Chef de bureau

L'OMS CONGO

Projection d'un film sur les soins de santé primaire au Congo

Dans le cadre des activités marquant le 76^e anniversaire de l'OMS, le bureau Congo sous la houlette de son représentant, le Dr Alexis Lucien Manga, a conçu un film documentaire sur les soins de santé primaire au Congo. Sa projection a eu lieu le mardi 9 avril dernier au canal olympia, à Brazzaville. La cérémonie a connu la participation de plusieurs hôtes, dont la directrice de l'OMS Afrique, le Dr Rébecca Moeti Matshidiso, le ministre de la Santé et de la population, Gilbert Mokoki, le coordonnateur-résident du système des Nations unies au Congo, Chris Mburu, la représentante de la Banque mondiale, Louise Pierrette Mvono, les anciens ministres de la santé. Ce film évoque les actions que le Gouvernement et les partenaires ont entrepris pour relever le niveau des soins de santé primaire.

D'une durée de 90 minutes, ce film est monté dans les studios de l'OMS. A travers ce film dit de proximité par l'équipe conceptrice, l'OMS a voulu atteindre trois objectifs principaux: «Le premier est mémoriel. Comment faire en sorte que nous puissions dans un document rappeler à nos mémoires aujourd'hui et à celles de demain, ce qui a été fait en République du Congo en matière de soins de santé primaire au cours des dernières décennies. Le deuxième est communicationnel. Il est souvent arrivé lorsque nous interagissons avec notre partie prenante, que nous ayons l'impression que ces autres parties ne mesurent pas à quel point les investissements et les efforts ont été faits. Il faut donc trouver de meilleurs moyens pour recenser les pro-

grès réalisés et aussi les défis auxquels nous faisons face. Et enfin l'objectif pédagogique. Avec les expériences d'aujourd'hui et les succès bien encore que modestes, comment apporter une contribution à la pédagogie qui sera faite aux autres», a expliqué le représentant de l'OMS qui a d'ailleurs loué le peuple congolais pour son hospitalité. «Partout où je suis passé, je me suis senti très bien. Cela a été un facteur qui a soutenu ma motivation», a dit le Dr Manga.

A la fin de la projection, le ministre de la Santé a félicité le bureau pays de l'OMS pour ce film, qui est un document très important, à la fois éloquent et pédagogique, mais aussi d'une importance communicationnelle. «C'est un film qui parle. Il est la base de la pyramide sanitaire, il faut que les



Mmes Pierrette Mvono, Moeti Matshidiso, le ministre Gilbert Mokoki et le Dr Alexis Lucien Manga

soins au niveau des centres de santé intégré (CSI), des postes de santé et des hôpitaux de base soient de bonne qualité. Le film parle d'Almata, de différents accords auxquels le Gouvernement a adhéré. Ce qui est très bien dans ce film c'est qu'il y a des témoignages des progrès et c'est surtout la réaction de la communauté, les bénéficiaires de ces soins», a dit le ministre Mokoki. Et de poursuivre: «L'indicateur pour nous qui menons l'action pour améliorer les soins de santé c'est ceux qui bénéficient de ces soins. C'est un effort de fait, on a réussi dans certains districts, il faut passer à l'échelle», a-t-il promis. Arrivée en fin de mandat, le Dr Matshidiso qui, depuis dix ans a

œuvré pour une OMS proche de la population reste confiante: «je suis fière pour cette réalisation. Vous avez vu dans le film Mr le Président de la République s'exprimer sur ce qu'il voulait faire dans le pays, mettre en œuvre des stratégies qui sont proposées par l'OMS, ces stratégies de décentralisation, de formation au niveau local et la mobilisation de la communauté», a rappelé la directrice régionale de l'OMS qui a été une des chevilles ouvrières de ce film. Sans omettre le ministre de la Santé et de nombreux cadres des administrations sous tutelle du ministère de la Santé.

Germaine NGALA

JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

La pratique du sport un moyen efficace de préserver la santé

Le ministère de la Santé et de la population et la représentation de l'OMS au Congo ont, conjointement, organisé le dimanche 7 avril 2024 à Brazzaville une marche sportive de santé sur une distance de 5 Km avec pour point de départ le restaurant Mami-Wata, au centre-ville, en passant par la corniche jusqu'à la Case de Gaule, à Bacongo. C'était à la faveur de la Journée mondiale de la santé.

La marche a été conduite par le ministre de la Santé Gilbert Mokoki, assisté du représentant de l'OMS, le Dr Alexis Lucien Manga, représentant de l'OMS au Congo, et la directrice de Cluster healthier populations «amélioration de la santé des populations», au bureau régional de l'OMS Afrique, le Dr Adelheid Onyango. «Ma santé, mon droit», est le thème de l'édition 2024. Au terme de la marche sportive, les différents responsables se sont exprimés sur l'intérêt du sport. Gilbert Mokoki a reconnu: «J'ai constaté qu'il y a eu une grande participation à cette marche sportive. J'ai découvert qu'il y a beaucoup de marcheurs qui ont déjà acquis l'habitude. C'est un exercice qui est très bon pour la santé. Les marcheurs

n'ont pas décroché, j'ai été heureux de cette participation massive et effective. Ma participation a été motivée du fait que je suis à la tête du département ministériel de la santé pour montrer l'exemple. Il ne suffit pas de prôner un concept, il faut le pratiquer».

Pratiquons la marche sportive régulièrement, «c'est un exercice simple qui ne demande pas beaucoup de moyens, il demande seulement notre volonté. Si vous le pratiquez de façon régulière, tous vos organes vont bien fonctionner, ça permet de préserver la santé et de bien vieillir», a poursuivi le ministre. Le Dr Adelheid Onyango a rappelé que la pratique de la marche sportive permet de se maintenir en bonne santé. «Même, si on ne



Les autorités, au premier plan pendant la marche

peut pas faire la marche sportive, il faut marcher. La marche fait partie de l'existence normale et le maintien de la santé. Pour cette journée mondiale de la santé, on rappelle que la santé est pour tous et dans toutes ses formes. La santé, ce n'est pas seulement celle qu'on va chercher à l'hôpital. La santé c'est aussi celle qui consiste à entretenir son corps quotidiennement. Chaque personne doit prendre en main sa santé». Rappelons qu'à l'occasion, le

ministre de la santé a délivré le message du Gouvernement dans lequel il a rappelé que selon l'OMS, 400 millions de personnes n'ont pas accès aux services de santé essentiels et 6 % des habitants des pays à revenu faible ou intermédiaire basculent ou s'effondrent davantage dans l'extrême pauvreté du fait des dépenses de santé.

Philippe BANZ

PEUPLES AUTOCHTONES

La société civile participe à l'amélioration du projet de décret portant sécurisation des terres coutumières

Sur initiative de l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), les organisations de la société civile ont tenu une rencontre d'analyse des textes juridiques portant sur la sécurisation des droits fonciers coutumiers des populations autochtones. Les travaux se sont déroulés le samedi 30 mars 2024 à Brazzaville, sous l'égide de Nina Cynthia Kiyindou Yombo, directrice par intérim de l'OCDH.

Les membres de la société civile, analysant le projet de décret portant sur la sécurisation des terres coutumières des populations autochtones, ont pu déceler quelques faiblesses qui, une fois corrigées, pourront contribuer à la sécurisation des droits fonciers coutumiers de

cette couche sociale. L'objectif de cette réunion a été d'apporter des contributions pour améliorer ce projet de texte juridique élaboré par le ministère de la Justice. Après examen, les participants ont fait savoir que ce texte ne décrit pas la procédure de reconnaissance des terres fon-



Les membres de la société civile à la fin des travaux

MOIS DES FEMMES

Des déficientes visuelles déplorent les difficultés du quotidien

Dans le cadre de la clôture du mois de la femme, l'ONG Action des femmes aveugles pour le développement (AFAD) dirigée par Thérèse Kamango née Loutékila, a initié une causerie-débat, le 29 mars 2024 à Brazzaville. Placée sur le thème: «La situation de la femme déficiente visuelle», la rencontre s'est déroulée en présence de la sénatrice Jeanne Françoise Leckomba Loumeto Pombo, présidente du Mouvement des mères et d'autres personnalités.



Assises (au milieu) Mmes Thérèse Kamango et Jeanne Françoise Leckomba Loumeto, avec les autres participantes

Les femmes handicapées visuelles et malvoyantes ont, à cet effet, déploré les difficultés rencontrées au quotidien. Elles ont également fait état de multiples obstacles auxquels elles sont confrontées, au nombre desquels la discrimination au sein des familles, dans les services de santé ainsi que dans les administrations publiques. Dans l'administration, elles ont dénoncé le non-respect de leur quota d'intégration à la fonction publique, le blocage des dossiers de titularisation et d'avancement, mais aussi, la non prise en compte des bénévoles de l'enseignement sortis de l'Institut national des aveugles du Congo (INAC). Les autres revendications évoquées ont porté sur le manque de matériels destinés aux aveugles, entre autres des tablettes, des poinçons, ainsi que l'insuffisance de moyens de déplacement pour se rendre à l'INAC.

Attentive aux différentes doléances soulevées, la sénatrice Leckomba Loumeto Pombo a promis de les relayer auprès de son institution.

Evoquant le thème national de la Journée du 8 mars: «Renforcer l'autonomisation de la femme pour réduire les inégalités entre les hommes et les femmes» et la loi Mouébara, elle a précisé que «cette thématique importante consiste à renforcer l'autonomie de la femme pour qu'elle devienne actrice du développement à travers les formations de renforcement de capacités et les activités génératrices de revenus». Les jeunes, a-t-elle relevé, «doivent aussi participer à des formations de renforcement de capacités, parce que le Chef de l'Etat a déclaré cette année, l'année de la jeunesse». Avant d'évoquer l'importance de la loi Mouébara qui est un instrument de protection et de prévention des femmes et des filles contre toutes formes de violence.

Les femmes handicapées, a-t-elle fait observer «sont comme toutes autres femmes, car elles jouissent des mêmes droits: à la santé, à l'éducation, à la protection et à la sécurité sociale». Aussi, a-t-elle promis de contacter les partenaires privilégiés et les différents conseils consultatifs pour le renforcement de la coopération avec l'AFAD notamment sur le volet formation pour leur développement.

Alain-Patrick MASSAMBA

cières coutumières. Il présente également de manquements au regard de l'absence de clarté des termes. L'organe, qui doit reconnaître ces droits des peuples autochtones, n'est pas bien exprimé. Ainsi, le constat dégagé a montré que la question de la cartographie participative n'a pas été bien abordée. La cartographie participative décrit la carte des terres revendiquées par les autochtones. Pourtant, cette carte est élaborée avec la participation des peuples autochtones, là où ces populations mènent leurs différentes activités de subsistance. Celle-ci constitue la base de reconnaître leurs terres.

Satisfait de la rencontre, Maixent Agnibat Emeka, coordonnateur de forum pour la gouvernance et les droits de l'homme (FGDH), a indiqué qu'ils ont fait plusieurs propositions pour améliorer ce projet de décret qui seront transmises au Gouvernement. «Il faut que le décret décrive précisément comment la cartographie va se faire. Toute la procédure de reconnaissance doit être détaillée, avec les différentes étapes pour aller vers cette reconnaissance». Bernadin Yassine Ngoumba, point focal de l'Association pour la protection des écosystèmes tropicaux et le développement de la Sangha (APETDS), a dit: «Les populations autochtones vivent souvent dans des zones assez reculées et dans des zones où se mènent des acti-

vités de l'exploitation forestière, où il y a également des aires protégées. C'est pourquoi, il est important aujourd'hui de regarder la question de la sécurisation des terres et des territoires autochtones de façon prioritaire, afin d'éviter les chevauchements. Nous souhaitons qu'on puisse bien clarifier la question de la commission interministérielle. Comment de façon pratique, cette commission va fonctionner, notamment la corrélation qui doit avoir entre la commission nationale de reconnaissance des terres coutumières et la commission interministérielle, ainsi que la cohabitation entre les communautés locales et les populations autochtones. Le projet de décret doit mettre la lumière sur la cartographie participative qui est une étape assez cruciale dans le processus de délimitation, d'identification et de sécurisation des terres autochtones. Il est urgent de prendre ce décret qui va réglementer et sécuriser les terres autochtones». Pour Mme Nina Cynthia Kiyindou Yombo, les résultats obtenus ont été aussi un plaidoyer que auprès du Gouvernement sur la sécurisation du foncier rural consistant à protéger les droits fonciers coutumiers des populations autochtones. «Il est question de renforcer ce dispositif juridique», a-t-elle martelé.

Philippe BANZ

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

Des promus et lauréats aux dernières sessions des CCI du CAMES congratulés

L'Université Marien Nguabi a organisé, vendredi 12 avril dernier à Brazzaville, la cérémonie de congratulations des nouveaux promus aux différents grades des comités consultatifs interafricains (CCI) du CAMES (Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur), les lauréats de la 21^e session du concours d'agrégation de médecine humaine, d'odontostomatologie, de médecine vétérinaire et de production animale et, de la 21^e session du concours d'agrégation de sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion.

Pour la 44^e session des CCI du CAMES, les travaux en ligne se sont déroulés du 4 au 24 juillet 2022; et ceux de la 45^e session (toujours en ligne), en fonction des CTS (comités techniques spécialisés), le 26 juin et le 26 juillet 2023. Pour les résultats de l'année 2022, l'Université Marien Nguabi a présenté 127 dossiers de candidatures répartis comme suit: 15 dossiers pour le grade de Professeur titulaire, 22 dossiers pour le grade de Maître de conférences, 90 dossiers pour le grade de Maître assistant. Au total, 111 dossiers sur 127 ont été inscrits aux différentes listes d'aptitude du CAMES. Soit un taux de réussite global de 97,40%, contre 85,58% l'année précédente, dans les CCI de la 43^e session du CAMES. Pour les candidats inscrits, 11/15 l'ont été pour le grade de Professeur titulaire, un taux de réussite de 73,33%; 16/22 au grade de Maître



Vue partielle des universitaires promus

de conférences, soit un taux de réussite de 72,72%; 84/90 au grade de Maître assistant, soit un taux de réussite de 93,33%. Ces résultats sont en hausse par rapport à 2021 (43^e session du CAMES), aussi bien en nombre de dossiers présentés: 127/97, qu'en taux de réussite de l'année 2021, notamment pour le grade de Professeur titulaire. Cependant, on note une baisse du taux de réussite au grade de Maître de conférences avec 72,72% en 2022 contre 83% l'année précédente. Concernant les résultats du concours d'agrégation de médecine humaine, pharmacie, odontostomatologie, médecine vétérinaire et production animale tenu du 7 au 16 novembre 2021 à Abidjan en Côte d'Ivoire, le Congo a présenté 20 candidats répartis en 13 spécialités. En tout, 18/20 candidats (4 femmes et 14 hommes, désormais Maîtres de conférences) ont satisfait à ce concours, soit un taux de réussite de 90%. Pour la 45^e session des CCI du CAMES en 2023, l'Université Marien Nguabi a présenté 89 dos-

siers de candidatures. Il s'agit de 14 dossiers pour le grade de Professeur Titulaire, 43 dossiers pour le grade de Maître de conférences, 32 dossiers pour le grade de Maître assistant. Au total, 73 dossiers sur 89 ont été inscrits sur les différentes listes d'aptitude du CAMES. Soit un taux

de réussite de 82,02% contre 87,44% pour l'année 2022. Pour les candidats inscrits, 12/14 l'ont été au grade de Professeur titulaire, soit un taux de réussite de 85,71%; au grade de Maître de conférences, 33/43, soit un taux de réussite de 76,74% du taux de réussite; au grade de Maître assistant, 28/32, soit un taux de réussite de 87,05%. Constat: baisse du nombre de dossiers (89 dossiers), contre 127 en 2022. Cependant une augmentation notable du taux de réussite au grade de Professeur titulaire a été observée. Enfin, pour la 21^e session du concours d'agrégation du CAMES pour les sciences juridiques, politiques et de gestion, du 18 octobre au 17 novembre 2023, les résultats se présentent comme suit: sur 7 candidats présentés, 2 congolais ont obtenu leur agrégation en sciences juridiques. Satisfait des résultats, le président de l'Université Marien Nguabi, le Pr Gontran Ondzotto a exhorté les heureux promus et lauréats à persévérer dans le travail bien fait, mais dans l'humilité.

Gaule D'AMBERT

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Des agents sanctionnés pour comportement déviant

Les membres du Conseil ministériel de discipline de l'Enseignement technique et professionnel réunis du 9 au 11 avril 2024 ont prononcé des sanctions à l'encontre des agents du sous-secteur traduits au conseil de discipline pour des motifs d'absentéisme, de désertion de poste et d'inscription frauduleuse dans les établissements scolaires.

Sur les dossiers examinés, 60 agents ont eu pour sanction la suppression de salaires pour s'être absentes au conseil; 20 agents écopent des affectations punitives pour désertion ou abandon de poste sans motif légitime; 6 autres incriminés pour inscriptions frauduleuses dans les établissements scolaires se voient rétrogradés d'un échelon et seront affectés d'office. Le ministre Ghislain Thierry Manguessa Ebomé a rappelé que ces sanctions «ne sont pas des sanctions expiatoires, elles sont disciplinaires. Ce qui veut simplement dire que pour les mêmes faits, nous sanctionnerons de la même manière».

Ce conseil ministériel de discipline, a-t-il dit, était une occasion de donner force et vigueur à l'action du Président de la République, qui «a fait de la lutte contre les



Le ministre Ghislain Thierry Manguessa Ebomé

quinquennat 2021-2026». La vice-présidente du conseil, Joséphine Boumandouki, a pour sa part loué l'initiative du ministère de l'Enseignement technique qui en est à son deuxième conseil de discipline et précisé: «Les carrières des agents sanctionnés seront impactées, parce que les dossiers et le rapport disciplinaire vont arriver chez nous, et nous allons veiller sur ça». Les conseils de disciplines seront annoncés dans les prochains jours au niveau des directions départementales et s'en suivra, à la fin de l'année, une deuxième

session du conseil ministériel de discipline. Marien Fauney Ngombe, un auteur congolais, a écrit: «La fonction publique au Congo est devenue un monstre endormi aspirant les finances de l'Etat sans délivrer un service de qualité ni promouvoir la société du mérite». L'action menée par le ministère de l'Enseignement technique et professionnel insufflera-t-elle le changement dans l'administration publique congolaise?

Jean pascal MONGO-SLYHM (Stagiaire)

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINE
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE
N°004/2024/MEF/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CITE

Suivant Réquisition reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vu de l'établissement des titres fonciers, est en cours.

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	10123 du 23/09/2019	Plle(s) 04	SIAFOUMOU (Famille MPENGA)	04	OKOUMOU NIALOBO Natanaëlle Mbosila-Mvua
2	11520 du 22/11/2021	Plle(s) 16	LOUSSILAO	03	LES ENFANTS TSAKALA
3	10037 du 13/08/2019	Plle(s) 03	TCHIFOUSSOU	04	DELL'ANNUNZIATA Geor gia Rosette
4	13189 du 19/04/2023	Plle(s) 5,6,7,8,9,10	HINDA (Famille GWEL-TCHIGANG'NSouda)	HINDA	LEHO Marie Chantal
5	13624 du 21/11/2023	Plle(s) 11	KOUFOLI (Famille (KONDI TCHITALI))	05	FINA NGABA Moon Fanella
6	13609 du 09/11/2023	Plle (s) 11	MVOUMVOU	02	TSOWELA Claudio
7	13116 du 13/03/2023	Plle (s)04	VINDOULOU	04	MADIANGOU MAGELA Jean Claude
8	13428 du 24/08/2023	Plle (s) 04	LOUSSALA Zone SAPIN (File LOUSSALA)	04	MOUSSEMVOULA MBALA Alexandre
9	13391 du 28/07/2023	Plle(s) 05	RAFFINERIE	05	EWOSSO LEKANDA AndreeLine
10	13554 du 13/10/2023	Plle(s) 09	NKOUKOU	04	OUANANI Jean Josnaive
11	13667 du 13/12/2023	Plle(s) 13	MBOTA	04	DEKAMBI MAVOUNGOU Erette Raïssa
12	13593 du 31/10/2023	Plle (s)1	TCHIFOUNGOU (Famille Tchifounga)	04	MBETOUBE EBOUBO Fridoline Dorine
13	13426 du 23/08/2023	Plle (s) 15	TIE-TIE	03	Succession Gabriel MBIALA
14	13405 du 09/08/2023	Plle (s) 01	RAFFINERIE CORAF (1er Camp)	05	LOUBOTA Lélia Emmanuelle Francia
15	12955 du 14/12/2022	Plle(s) 02	TIE-TIE (7-7 de Dany -Mosquée)	03	MABOUMBA Bernard
16	13558 du 18/10/2023	Plle(s)09	LOANDJILI	04	KOUMBA KEMAL Erard
17	13644 du 01/12/2023	Plle (s) 1	SONGULO	05	Les Enfants de Mme BERKIBARE MAHONZA née IBATA K.M
18	10426 du 30/03/2020	Plle (s) 298	SONGULO+	02	BOGNEBE Samuel
19	13394 du 31/07/2023	Plle (s) 06	MAKAYABOU	05	LUKANGA-MBILA Adrien
20	13393 du 31/07/2023	Plle (s)06	NGOFO	05	LUKANGA-MBILA Adrien
21	13623 du 20/11/2023	Plle (s) 02	QUARTIER FAUBOURG	05	TCHIKAYA Calvin
22	13599 du 06/11/2023	Plle (s)14	MAKAYABOU Terrain (File Mongo-Banda)	05	TOSSOKO Jacques
23	13456 du 30/08/2023	Plle (s) 2,4,6,8,10	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	GOMA BALOU Adeline
24	13454 du 30/08/2023	Plle(s) 2,4,6,8,10	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	GOMA BALOU Adeline
25	13457 du 30/08/2023	Plle (s) 6,7,8,9,10	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	GOMA BALOU Adeline
26	13455 du 30/08/2023	Plle (s) 1,3,5 et 7	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	GOMA BALOU Adress
27	13466 du 30/08/2023	Plle (s) 07	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	GOMA BALOU Adress
28	13464 du 30/08/2023	Plle (s) 03	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	NGOYI Dimitri Serge Joshua
29	13465 du 30/08/2023	Plle(s)01	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	GOMA BALOU Adress
30	13467 du 30/08/2024	Plle (s) 2,4,6,8,10	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	GOMA BALOU Adress
31	13470 du 30/08/2023	Plle(s) 1,3,5,7,9	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	GOMA BALOU Adress
32	13463 du 30/08/2023	Plle(s) 04	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	GOMA BALOU Adress
33	13469 du 30/08/2023	Plle(s)03	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	GOMA BALOU Adeline
34	13471 du 30/08/2023	Plle(s) 2,4,6,8,10	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	GOMA BALOU Adeline
35	13292 du 07/06/2023	Plle(s)Domaine	LIAMBOU	05	OKOKO ABAYA Edmond Rocher Daïe
36	13765 du 13/02/2024	Plle(s) 06	85, Avenue SCHOELCHER (Grand Marché)	LOANGO	BATHILY Amadou
37	13553 du 12/10/2023	Plle (s) 01 à 10	LIAMBOU	LOANGO	AYOUBARI Martin Christal
38	13765 du 13/02/2024	Plle(s)01	MENGO	LOANGO	MOUSSESSI Ross-Marvel Aimé
39	13576 du 23/10/2023	Plle(s) 04 et 05	MENGO1	LOANGO	ANZIKOU Micheline
40	13694 du 09/01/2024	Plle(s) 06	MAKAYABOU (Arrêt Eloi)	05	GOUALA MANKONO JosephOmbre d'Olive, GOUALA Van Briand Joseph, GOUALA Joseph Fanny Manicha

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 18 Avril 2024
Le chef de bureau, Florent MAVOUNGOU

ETUDE MAITRE ANGELIQUE DINAMONA, NOTAIRE

B.P: 4171 ; Téléphone (242) 05 563-72-06; 06 672-54-17

E-mail: etude.me.dinamona@gmail.com

Etude sise 148 bis, rue PANDZOU, Immeuble CONGO-TELECOM, 1er étage Marché Plateaux Centre-ville

INSERTION LEGALE " OLYMPIA "

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE FRANCS CFA 100 000 000

SIEGE SOCIAL : 10, RUE MABASSI, 2ème ETAGE IMMEUBLE SOCOTRANS,
CENTRE-VILLE, ARRONDISSEMENT I, EMERY PATRICE LUMUMBA,
POINTE-NOIRE-REPUBLIQUE DU CONGO

AUGMENTATION DU CAPITAL

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, établi par le Notaire soussigné sous le Répertoire N°025/EMAD/2024 en date à Pointe-Noire du vingt et un mars deux mille vingt-quatre, enregistré en date à Pointe-Noire du neuf avril de la même année sous le Folio 067/4 numéro 463, les Associés ont entre autres résolutions de l'ordre du jour, décidé de ce qui suit:

- Augmenter le capital social, par le transfert des avances de compte courant à hauteur de Francs CFA Quatre Vingt Dix Neuf Millions (99 000 000), soit la somme de Francs Cfa Quarante Neuf Millions Cinq Cent Mille (49 500 000) par Associé, pour le porter à Francs CFA Cent Millions (100 000 000), en majoration de la valeur nominale de la part sociale qui est passée de FRANCS CFA Dix Mille (10 000) à Francs CFA Cent

Mille (100 000) et le nombre de parts sociales de Cent (100) parts sociales à Mille (1000) parts sociales.

- La modification des articles 6 et 8 des nouveaux statuts de la société "OLYMPIA" SARL

- La mise à jour des statuts conformément aux dispositions légales de l'Acte Uniforme de l'OHADA.

Dépôt Au Greffe du tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2024-D-00273, le 11 avril 2024.

Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-012022-B13-00093

Pour avis,

Maitre Angélique DINAMONA,
Notaire

ANNONCE LEGALE

MOYI

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au Capital de 1.000.000 FCFA,

Siège Social : 2eme Camp Raffinerie Arrondissement 4 Loandjili

Pointe-Noire

REPUBLIQUE DU CONGO

CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 27 Février 2024, déposé au rang des minutes de Maître **Areta Pascale Stella MOUELLET**, Notaire à Pointe-Noire, le **6 Mars 2024**, dûment enregistré à la Recette de l'Enregistrement, des Domaines et Timbres de Loandjili à Pointe-Noire, le **15 Mars 2024**, sous F°**052/1 N°369**, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

• **Forme:** Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

• **Objet:** La société a pour objet en République du Congo, Travaux de bricolage et bâtiment, agence immobilière, nettoyage à domicile, courtage, gardiennage

Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires

ou connexes.

• **Dénomination sociale:** MOYI.

• **Siège social:** 2ème Camp Raffinerie Loandjili, République du Congo.

• **Durée:** 99 ans à compter de la date de son Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier

• **Capital:** Le capital social est fixé à 1.000.000 FCFA, divisé en 100 parts sociales de 10.000 FCFA chacune

Gérance: Monsieur **KOUBAMBOUKA Denis Girès**,

RCCM: La société MOYI est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro **CG/PNR/01-2024-B-00250**.

Pour insertion légale.

LA SOCIETE MOYI

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU

Notaire à Brazzaville

1er étage immeuble City Center, Centre ville, Tél.: 00(242) 06-687 48 79/ 04-028 13 95
BP: 14771

E-mail: syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com (mousssyljea@yahoo.fr)
REPUBLIQUE DU CONGO

NFD MAINSTREAM ENERGY LIMITED

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU
CAPITAL SOCIAL DE: 10 000 000 F.CFA SIEGE: BRAZZAVILLE, CENTRE - VILLE
(POTO -POTO), 1ER ETAGE IMMEUBLE CITY CENTER
RCCM N°: CG-BZV-01-2022-B14-00016

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenu en date du **11 Janvier 2024** à Brazzaville, déposé au rang des minutes de Maître **Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU**, en date à Brazzaville du **04 Mars 2024**, dûment enregistré à Brazzaville en date du **06 Mars 2024**, aux Domaines et Timbres de La Plaine, sous Folio **045/14**, n°**1549**, il a été décidé:

- La dissolution anticipée de la Société «NFD MAINSTREAM ENERGY LIMITED» à compter du **11 janvier 2024**;

- La nomination des liquidateurs amiables, respectivement: le Cabinet **CMJ & PARTNERS**, société d'expertise fiscale agréée CEMAC n°**029**, et Monsieur **MAKOUBA MOUYAMA Julio Chancel**, Avocat d'affaires et expert fiscal agréé CEMAC n° **276**;

- La fixation des obligations et pouvoirs des liquidateurs. A cet effet, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour mener à bien leur mission.

Dépôt du Procès verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le **08 Mars 2024**, enregistré sous le numéro **CG-BZV-012024-D-00137**.

Mention modificative a été portée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier le **08 Mars 2024**, sous le numéro CG-BZV-01-2022-B14-00016.

Pour insertion

Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU

Notaire à Brazzaville

1er étage immeuble City Center, Centre ville, Tél.: 00(242) 06-687 48 79/04-028 13 95 BP:
14771

E-mail : syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com (mousssyljea@yahoo.fr)
REPUBLIQUE DU CONGO

MAINSTREAM LEFINI ENERGY LIMITED

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL SOCIAL DE: 10 000 000 F.CFA
SIEGE: BRAZZAVILLE, CENTRE - VILLE (POTO-POTO), 1ER ETAGE IMMEUBLE CITY
CENTER
RCCM N°: CG-BZV-01-2022-B14-00015

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenu en date du **11 Janvier 2024** à Brazzaville, déposé au rang des minutes de Maître **Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU**, en date à Brazzaville du **04 Mars 2024**, dûment enregistré à Brazzaville en date du **06 Mars 2024**, aux Domaines et Timbres de La Plaine, sous Folio **045/8**, n°**1543**, il a été décidé:

• La dissolution anticipée de la Société «**MAINSTREAM LEFINI ENERGY LIMITED**» à compter du **11 janvier 2024**;

• La nomination des liquidateurs amiables, respectivement : le Cabinet **CMJ & PARTNERS**, société d'expertise fiscale agréée CEMAC n° **029**, et Monsieur **MAKOUBA MOUYAMA Julio Chancel**, Avocat d'affaires et expert fiscal agréé CEMAC n° **276**;

• La fixation des obligations et pouvoirs des liquidateurs. A cet effet, Les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour mener à bien leur mission.

Dépôt du Procès verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le **08 Mars 2024**, enregistré sous le numéro **CG-BZV-01-2024-D-00139**

Mention modificative a été portée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier le **08 Mars 2024**, sous le numéro **CG-BZV-01-2022-B14-000158**.

Pour insertion

Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire
 sise à Brazzaville (République du Congo)
 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moundali
 1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»
 B P : 14745 - Tél: (+242) 06 605 32 71 // 05 516 70 79
 E-mail : etudepongui2@gmail.com

**LA CONGOLAISE DES EAUX
 en abrégé «LCDE»**

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
 capital social de 100 000 000 de Francs CFA
 Brazzaville (République du Congo)
 Avenue Sergent Malamine, Centre-ville
 RCCM : CG-BZV-01-2018-B14-00005

**RENOUVELLEMENT DES MANDATS
 DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
 DU DIRECTEUR GENERAL & NOMINATION D'UN NOUVEAU
 DIRECTEUR GENERAL ADJOINT**

Aux termes du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du quinze décembre deux mille vingt-trois de la société «LA CONGOLAISE DES EAUX» en abrégé «LCDE» SA ci-dessus plus amplement désignée reçu en dépôt au rang des minutes de Maître **Chimène Prisca Nina PONGUI**, Notaire de résidence à Brazzaville, 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moundali, 1^{er} étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE», le quatre avril deux mille vingt-quatre et enregistré le cinq avril de la même année à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio 065/3 numéro 0776, les administrateurs ont décidé :

- du renouvellement du mandat de Monsieur **Francis Thystère Langevin MAYANITH**, en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée de **six (6) ans**, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2026;
- du renouvellement du mandat de Monsieur **Parfait Chrisosthème MAKITA**, en qualité de Directeur Général pour une durée de **quatre (4) ans**;
- de la nomination de Monsieur **Bienvenu IBARA**, en qualité du nouveau Directeur Général Adjoint pour une durée de **quatre (4) ans**.

Dépôt légal: un exemplaire du Dépôt au rang du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du quinze décembre deux mille vingt-trois a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le numéro de dépôt : **CG-BZV-01-2024-D-00222**, le huit avril deux mille vingt-quatre, pour qu'il en soit délivré tous extraits ou expéditions.

Mention modificative des présentes a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de la société «LA CONGOLAISE DES EAUX» en abrégé «LCDE» SA sous le numéro: **CG-BZV-01-2024-M-09112**, le huit avril deux mille vingt-quatre.

Pour avis et mention

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire

OFFICE NOTARIAL
 de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
 sis à Brazzaville (République du Congo)
 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans
 1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»
 B P : 14745 - Tél: (+242) 06 605 32 71 // 05 516 70 79
 E-mail: etudepongui2@gmail.com

TRIDENT OGX CONGO

Société Anonyme Unipersonnelle
 au capital social: dix millions (10 000 000) de Francs CFA
 siège social: Brazzaville (République du Congo)
 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moundali
 2ème étage immeuble «MA RECONNAISSANCE»
 RCCM: CG-BZV-01-2023-B15-00015

**CREATION D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE
 DANS LE RESSORT DE POINTE-NOIRE**

Aux termes du Procès-verbal des décisions de l'Actionnaire Unique du vingt et un mars deux mille vingt-quatre de la société «TRIDENT OGX CONGO» SA U ci-dessus plus amplement désignée, déposé au rang des minutes de Maître **Chimène Prisca Nina PONGUI**, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moundali, 1^{er} étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE», le onze avril deux mille vingt-quatre et enregistré à Pointe-Noire, le douze avril de la même année à la recette des Impôts de Pointe-Noire Centre, sous le Folio 070/28 numéro 3028, l'Actionnaire Unique a pris entre autres résolutions:

- Création d'un établissement secondaire de la société «TRIDENT OGX CONGO» SA U dans le ressort de sis à Pointe-Noire (Congo), Angle rue MASSABI et KOUANGA MAKOSSO, quartier Port, Centre-ville, sous la même dénomination sociale de «TRIDENT OGX CONGO» SA U et qui aura les mêmes activités:

- L'exploration pétrolière;
- L'exploitation pétrolière;
- La prise de participation dans tous titres pétroliers;
- La société peut accomplir soit seule, soit en participation avec d'autres, toutes opérations financières, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

- Nomination de Monsieur **OKOTA MALI SHILE Serge Olivier**, en qualité de Directeur Général de l'établissement secondaire pour une durée de **deux (02) ans**.

Dépôt au Greffe - un exemplaire du Dépôt au rang du Procès-verbal des décisions de l'Actionnaire Unique du vingt et un mars deux mille vingt-quatre a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B-00310** et l'établissement secondaire a été immatriculée, le quinze avril deux mille vingt-quatre, sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B20-00006**.

Pour avis et mention

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire

GOMEZ-GNALI MURE & ASSOCIES

Cabinet d'Audit et Conseil SARL
 En abrégé «GKM Audit et Conseil SARL»
 Société à Responsabilité Limitée
 Au capital social de Francs CFA 6.000.000
 Siège social: Bd Charles De GAULLE, Tour Mayombe, 9ième étage, Entrée B, Appartement A 30
 Pointe-Noire Centre-Ville
 RCCM-CG-PNR-01-2006-B 12-00431 / République du Congo

AVIS D'ANNONCE LEGALE

En date du **5 Mars 2024**, les associés de la société **GKM Audit et Conseil SARL**, immatriculée au RCCM de Pointe-Noire, sous le Numéro **RCCM-CG-PNR-01-2006-B 12-00431**, ont décidé de modifier les statuts de leur Société en ses articles 6 et 7, suite à la cession des parts entre Madame **Imelda MONDJO**, née **OTSOA MOUAPO** et Monsieur **André GOMEZ-GNALI**.

Les statuts sont modifiés en ses articles 6 et 7 comme suit:

Article 6: APPORTS

Les soussignés effectuent les apports à la société, à savoir:

- Monsieur **André GOMEZ-GNALI**: FCFA 5 100 000
- Monsieur **Prhiney Fourier NZILA BOUANGA**: FCFA 900 000

Total des apports FCFA 6 000 000

Les apports en numéraire de FCFA six millions (6 000 000) correspondent à six cents (600) parts de FCFA dix (10 000) chacune, souscrites et libérées intégralement.

Article 7: CAPITAL SOCIAL (nouveau)

Le capital social est fixé à la somme de Six Millions (6 000 000) de francs CFA, divisé en Six Cents (600) parts sociales de Dix Mille (10 000) francs chacune, numérotées de 01 à 600 inclus, souscrites en totalité et intégralement libérées en numéraire conformément à l'article 311-2 de l'Acte Uniforme précité et attribuées à chacun des associés en proportion de leur apport respectif, à savoir:

1°) Monsieur **André GOMEZ-GNALI** est titulaire de Cinq Cent Dix (510) parts sociales, numérotées de Un à Cinq Cent Dix incluses, 510 parts numérotées de 01 à 510,

Ci: 510 parts sociales

En rémunération de son apport ci-dessus

2°) Monsieur **Prhiney Fourier NZILA BOUANGA** est titulaire de Quatre Vingt Dix parts sociales, numérotés de 511 à 600 incluses, 90 parts numérotées de 511 à 600,

Ci: 90 parts sociales

En rémunération de son apport ci-dessus;

Soit au total, les 600 PARTS, composant le capital social

Ci: 600 parts sociales

Pour avis le Cabinet J2S Conseils

Etude de Maître Brislaine KOUTOU, Notaire

Sise 55, avenue MOE VANGOULA, immeuble SEKOU, marché Plateau, Centre-ville,
 Pointe-Noire, Téléphone: 06 657 45 55/04 433 87 96

**AVIS DE CONSTITUTION
 GROUPE KCOLSS - JE ME MARIE
 SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

AU CAPITAL DE 1.000.000 F. CFA
 Siège Social: Avenue Marien NGOUABI, Centre-ville, en face des bureaux de l'UNICEF;
 Téléphone: 04 474 00 82
 Email: christiankamu@hotmail.com
 Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître **Brislaine KOUTOU**, Notaire, le 22 mars 2024, dûment enregistré le **03 avril 2024**, sous le folio 063/17, n° 2660, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée;

Dénomination sociale: GROUPE KCOLSS - JE ME MARIE, en sigle «G.KC.JMM»;

Objet: La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays:

- Commerce de gros spécialisé (Import/Export);
- Commerce de gros de produits alimentaires;
- Commerce de gros de textiles, habillement et chaussures;
- Commerce de gros de matériaux de construction;
- Commerce de gros de pièces détachées.

Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Siège social: Avenue Marien NGOUABI, Centre-ville, en face des bureaux de l'UNICEF; téléphone: 04 474 00 82, Pointe-Noire - République du Congo.

Gérance: La société sera gérée par Monsieur **KAMUDIMBA Tchibangu**, gérant, et par Madame **KAMUDIMBA née ANTOINE Andy Colss**, cogérante, pour une durée indéterminée;

RCCM: Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B12-00070**.

*Pour avis,
 La Notaire.*

Maître Brislaine KOUTOU

VIENT DE PARAITRE

"Réflexion sur la vie et la mort", le 23^e ouvrage de Benoît Moundélé-Ngollo

Publié aux éditions Alliance Koongo en 2024, au Congo-Brazzaville, l'ouvrage du général-écrivain Benoît Moundélé-Ngollo, intitulé: "Réflexion sur la vie et la mort" (Un texte ou un propos philosophique), de 178 pages a été présenté et dédié, jeudi 18 avril 2024 à Brazzaville. La cérémonie s'est déroulée en présence des férus de la littérature ainsi que de plusieurs personnalités du monde littéraire, universitaire et politico-administratif. Au nombre desquels, le sénateur Gabriel Oba Apounou, Auguste Iloki, président de la Cour constitutionnelle, le Pr Mukala Kadima-Nzujji, l'ambassadeur Gustave Pana-Zoula, l'administrateur-maire de Djiri Ida Victorine Ngampolo.

Assurant la modération, le Pr Charles-Zacharie Bowao, dès l'entame de la cérémonie, souligné que le général-écrivain n'est plus à présenter, il est à son 23^e ouvrage. Dans sa présentation, le préfet, critique littéraire et président des éditions Alliance Koongo, Ramsès Bongolo, a relevé: "Dans ce texte où la présence de certains personnages bibliques est requise à juste raison, l'auteur donne un rôle spécial à Jésus-Christ: celui de Président du Tribunal céleste. Il lui octroie une balance à l'image de celle d'Anubis (gardien du monde des morts) pour peser le poids des péchés du cœur humain ainsi qu'un trône de Juge Suprême, qui rappelle si bien celui du Dieu Osiris, Seigneur et Maître du Royaume des morts". De la construction pré-mortem de son tombeau, a-t-il poursuivi, "mentalité forgée à l'image de celle des Pharaons d'autrefois à la représentation du jugement dernier, l'influence de l'antique sagesse égyptienne est apparente, du moins en ce qui concerne l'attitude à adopter face à la terrible faucheuse qu'on appelle le mort". Pour lui, "une des morales à retenir de ce texte est la suivante: nul n'est parfait, certes. Mais nous devons éviter d'alourdir nos péchés pour ne pas avoir à subir les foudres du Tribunal de Dieu. Au-delà de son caractère philosophique, cette réflexion est avant tout une élégante, enrichissante et distrayante oraison funèbre pour une belle messe littéraire". La projection relève-t-il, est présente dans ce texte. "Le sens de l'organisation dû à ses nombreuses années passées à la tête de certaines structures administratives publiques congolaises

est visible dans la projection de ses funérailles. Des funérailles qu'il prévoit d'ailleurs de la plus catholique des manières. Tout en épilouant sur le cérémoniel de ses propres funérailles, l'auteur attire l'attention du lecteur;



Benoît Moundélé-Ngollo réceptionnant le bouquet de fleurs remis par son épouse

il appelle à craindre le jugement de Dieu et à changer de mentalité pendant qu'il est encore temps". Précisant que: "D'un point de vue psychologique, cette méditation philosophique, constitue en même temps une scénarisation de l'instant de la mort, une théâtralisation du rapport entre le mourant et l'ange de la mort". "Le but de cette réflexion est d'aider tout un chacun à sonder son âme et effectuer un profond examen de conscience avant la grande traversée du pays des allongés...", peut-on lire dans la préface. Résumant le texte, le Pr Charles Zacharie Bowao a souligné que "c'est comment rendre compte du paradoxe existentiel et existencial qui veut qu'un auteur écrive son oraison et vous demande à sa mort de respecter scrupuleuse-



Benoît Moundélé-Ngollo

ment cette oraison. Deuxièmement, il a rappelé qu'il s'agit d'un testament spirituel, il n'en a pas

laissé de juridique, et a estimé que ses ayants-droits comme tous ceux qui sont concernés



Le présidium pendant la cérémonie par la dédicace doivent respecter cela scrupuleusement".

Après que Rock Mondélé, ait lu l'avant propos Saturnin Ma-



La couverture du livre

longa (sociologue et ami de l'auteur); la sénatrice Chara Rebecca Moundélé-Ngollo, née Mbokotoumona Loubienga des extraits et l'écrivain Willy Gom, les conclusions tirées du livre, les Prs Grégoire Lefouoba, André Patient Bokiba et Abraham Ndinga-Mbo ont reconnu en Benoît Moundélé-Ngollo un écrivain toujours à l'ouvrage. Il peint souvent les faits de société, avec sa dose de taquinerie habituelle ... Très ému par les multiples questions qui lui ont été posées et les propos agréables à son endroit, Benoît Moundélé-Ngollo a encouragé la population à s'approprier cet ouvrage, à le lire et, surtout, à éviter de se le faire conter, pour éviter un certain nombre de déviances, des antivaleurs. Côté jardin, son épouse lui a offert un bouquet, de fleurs, pour le for-lancer, que ce dernier a reçu avec

joie et satisfaction, en esquissant des pas de danse.

Alain-Patrick MASSAMBA

FESTIVAL MALOBA

La 6^e édition démarre le 29 avril

Placée sur le thème: "Jeunesse et culture", la 6^e édition de Maloba, le Festival international de théâtre, danse et cirque du Congo, est prévue du 29 avril au 4 mai 2024 entre Brazzaville et la commune de Kintélé (Département du Pool). C'est ce qui ressort de la conférence de presse animée par son directeur Hugues Serge Limbvani, mardi 23 avril dernier à Brazzaville.



Hugues Serge Limbvani et Chrysostome Fouck Zonzéka

Des spectacles, rencontres professionnelles et formations seront au menu. La cérémonie d'ouverture va se dérouler à l'auditorium de la Préfecture de Kintélé. Le thème de cette édition s'inscrit dans une volonté d'accompagner la vision du Président de la République Denis Sassou-Nguesso qui a fait de 2024, l'année de la jeunesse. Ce qui réjouit les organisateurs dont la cible est la jeunesse dans toute sa composante.

La programmation sera très riche et variée. Des artistes congolais et d'autres pays sont attendus, notamment de la RDC. Rian Razzani, un grand artiste brésilien de renommée internationale, fera un spectacle de magie. Il foulera le sol



L'affiche et le programme du festival

congolais pour la première fois. Le festival Maloba est le seul qui présente le cirque au Congo. La cérémonie d'ouverture, le 29 avril à 10 h, sera suivie de la prestation du groupe Le Musée d'Art du Congo. A 18 h à l'espace "Gare aux pieds nus", situé à Sadelmi, aura lieu un spectacle intitulé: "Point 0 du triangle" de Sony Labou Tansi, par la Compagnie Bi-Nkum-Théâtre de Pointe-Noire. A 20 h, le spectacle: "Plus que large XXL", par le Collectif XXL (RDC) à l'espace permanence du député Ferréol Gassackys à Poto-Poto qui soutient ce festival.

D'autres spectacles à la dimension de l'évènement sont également prévus du 30 avril au 4 mai, par les groupes programmés dans différents genres et sites choisis et à des heures précises: Préfecture de Kintélé; Sadelmi; espace député Ferréol Gassackys; Institut français. Le public est convié massivement à y prendre part. Après ce festival, il sera organisé une tournée nationale dénommée "Masano" dans les départements pour leur apporter le festival.

Alain P. MASSAMBA

PUBLICATION

"Toumayi, porté disparu", de Norbert Biembédi Dyondzé

La cérémonie de présentation et de dédicace du roman de Norbert Biembédi Dyondzé, 78 pages, publié aux éditions ADCLF (Alliance pour le Développement de la Culture en Langue Française), s'est déroulée mercredi 3 avril dernier à l'Institut français du Congo (IFC) à Brazzaville, devant un parterre de férus du livre. Sous la modération de Pensée Sem Esse-Nsi, la critique du deuxième opuscule de cet auteur a été assurée par l'abbé Aubin Banzouzi, écrivain et critique littéraire.

Comme dans une nouvelle, l'auteur de "Toumayi, porté disparu" met en scène deux femmes voisines, Bidenda et Memba, qui partagent la même cours. Leur cohabitation est faite d'intrigues sur fond de disparition de Toumayi, un bébé de Bidenda, devant l'indifférence de Julienne Memba. L'abbé Aubin Banzouzi indique que face au crime odieux de non-assistance à personne en danger, d'un fragile et innocent bébé dénommé Toumayi qui se noie dans le contenu nauséabond des latrines, et face à la cachotterie qui s'en suivra, les causes du décès de Toumayi sont attribuées à un parent, notamment l'oncle de Bidenda (la dandineuse)

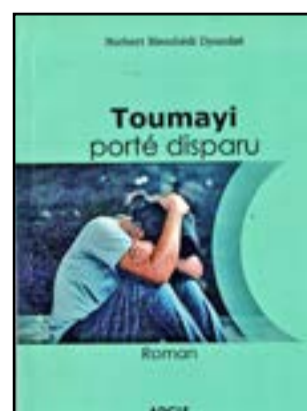
servant de bouc-émissaire, au nom d'une certaine superstition anachronique qui perdure malgré l'accroissement du niveau d'instruction des populations et l'influence de la modernité. Le récit se subdivise en sept chapitres anonymes. Il soulève plusieurs thématiques sociétales autour, entre autres, de la femme africaine, du fait religieux, du vivre-ensemble, et de la gestion des conflits. Le livre s'oppose en effet à toutes formes de charlatanisme ou d'obscurantisme, de méchanceté et de mésestimes entre voisins, connaissances et parents appelés normalement à tisser des liens solides d'amitié et de fraternité pour une société plus harmonieuse et inclusive, où



Norbert Biembédi Dyondzé dédicant son ouvrage

il ferait bon vivre pour chacun et pour l'ensemble. Pour le critique littéraire, la vision globale de cette œuvre à effets de fiction laisse transparaître un écrivain humaniste chrétien, soucieux du bien-être de l'homme dans sa diversité et la complexité de sa nature. C'est, à n'en point douter, un terreau anthropologique révélateur des mœurs contemporaines, des vilénies à corriger et des valeurs à promouvoir.

L'abbé Aubin Banzouzi pense que dans un style propre à lui, l'auteur qui n'en est pas à sa première publication, «manie avec dextérité l'art prosaïque et poétique, avec une omniprésence de dialogues dans le texte. Ce mélange de genres enrichit ce petit roman savoureux qui se lit d'une seule traite, avec une écriture accessible à tous âges et édifiante. Ce riche petit roman de Norbert Biembédi Dyondzé peut être



La couverture du livre

proposé au programme scolaire national en classe de 6^{ème} au collège ou adapté facilement au théâtre tout comme au cinéma». Dans le débat qui a suivi la présentation du livre, l'auteur a fait savoir que les noms des personnages de son roman sont significatifs. Par exemple Memba, qui signifie "boue", dans le dialecte

de l'auteur est un personnage négatif. Toumayi signifie enlacer dans un cul de sac, dans une situation difficile; Bidenda, qui se dandine; Samafou, mari de Bidenda, qui ne s'occupe pas des querelles entre sa femme et Memba; Natazango, oncle de Bidenda signifie non coupable. Norbert Biembédi Dyondzé explique qu'il écrit pour, entre autres, «communiquer, pour marquer ma présence dans le monde de l'écriture, pour m'affirmer...», a-t-il dit. Né à Mongouma-Baye, sous-préfecture de Bouanéla, dans le département de la Likouala en République du Congo, le 6 juillet 1954, Norbert Biembédi Dyondzé est détenteur d'un DESS en langue et littérature française. Il est un agent de la fonction publique admis à la retraite, rewriter au quotidien Les Dépêches de Brazzaville.

Gaule D'AMBERT

World Bank Group

Consultant en gestion financière
et Finances publiques (STC-FM/PFM)

Lieu : Brazzaville, Congo

Le Groupe de la Banque mondiale cherche à recruter un consultant à court terme en gestion financière et Finances publiques (STC-FM/PFM) pour son programme en République du Congo. Le consultant travaillera sur les projets et programmes en exécution et en préparation, en se concentrant sur la gestion financière des projets et la gestion des finances publiques.

Les responsabilités comprennent :

-Evaluation des risques de gestion financière et proposition et appui à la mise en œuvre des mesures d'atténuation de ces risques pour les projets et programmes.

-Revue des arrangements et activités de gestion financière pendant l'exécution des projets et programmes.

-Examen des contrôles internes, des états des dépenses, des rapports financiers et des rapports d'audit.

-Soutien aux activités de gestion des finances publiques dans le cadre du renforcement des systèmes nationaux.

Qualifications :

-Titulaire d'un Diplôme d'Expertise Comptable, ou en cours de finalisation de ce Diplôme, ou d'un titre équivalent internationalement reconnu, avec au moins cinq (05) ans d'expérience professionnelle pertinente. La détention d'un diplôme ou d'une attestation en finances publiques ou assimilés et des expériences complémentaires dans ces domaines sont des atouts.

-Expérience pertinente en audit financier et comptable, connaissance de la gestion financière publique.

-Compréhension de l'interface entre la gestion financière des projets et programmes et la gestion des finances publiques.

Les candidats répondant aux critères doivent soumettre leurs candidatures d'ici au 02 mai 2024 à hagossou@worldbank.org avec pour objet « *Candidature au poste de STC-FM/PFM en République du Congo* ». Le Groupe de la Banque mondiale encourage la parité des genres et la diversité dans les candidatures. Seuls les candidats qualifiés seront contactés.



AVIS DE RECRUTEMENT

La Plateforme des Organisations de la Société Civile intervenant dans la Santé au Congo (POSCO) recrute un(e) Secrétaire Exécutif(ve) et un(e) Responsable Administratif et Financier au sein de son bureau à Brazzaville pour un contrat à durée déterminée (CDD) renouvelable assortie de trois (3) mois d'essai.

Les qualifications requises :

Secrétaire Exécutif (ve)	Responsable Administratif et financier
<ul style="list-style-type: none"> •Diplôme supérieur (BAC+3) dans le domaine des sciences sociales ou un autre domaine connexe ; • Minimum de 5 ans d'expérience professionnelle pertinente avec de plus en plus de responsabilités, dans la gestion des projets de santé communautaire ou de développement ; • Avoir une bonne connaissance en santé communautaire ; • Expérience dans la conception de projets et l'élaboration de documents de de gestion de projet ; • Connaissance des meilleures pratiques de renforcement des capacités ; • Expérience en suivi, évaluation des programmes ; • Expériences et compétences en création de réseaux et relations avec les agents de santé, les organisations de la société civile et les bailleurs de fonds ; 	<ul style="list-style-type: none"> •Diplôme supérieur (Bac + 3) en science de gestion ou finance/comptabilité (idéalement licence professionnelle en comptabilité, contrôle et audit) • Minimum 3 ans d'expérience professionnelle dont au moins 2 ans à un poste similaire. Une expérience de travail à un poste similaire avec un bailleur de fonds international serait un atout. • Maitrise des outils informatiques et de logiciels de comptabilité et de Gestion (Tom2Pro ou SAP serait un atout) ; • Connaissances en finance, comptabilité analytique, contrôle de gestion ; • Connaissance des dispositions légales et réglementaires dans le pays ; • Capacités managériales confirmées

Dossier à fournir :

- Un curriculum Vitae avec trois références professionnelles (Email, coordonnées téléphoniques) ;
- Une lettre de motivation adressée à la Présidente de la POSCO en mentionnant le poste concerné ;
- Les copies certifiées des diplômes ;
- Certificats de travail/Attestation de l'employeur ;
- Une copie de pièce d'identité (Passeport, CNI).

Date limite de dépôts des dossiers de candidature : 07 mai 2024 à 16H00.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés uniquement par voie électronique, principalement par l'adresse : ca.poscongobzv@gmail.com avec copie à l'adresse : florediafouka@gmail.com

Préciser le titre du poste comme objet du message "Recrutement au poste de ... (titre du poste)"

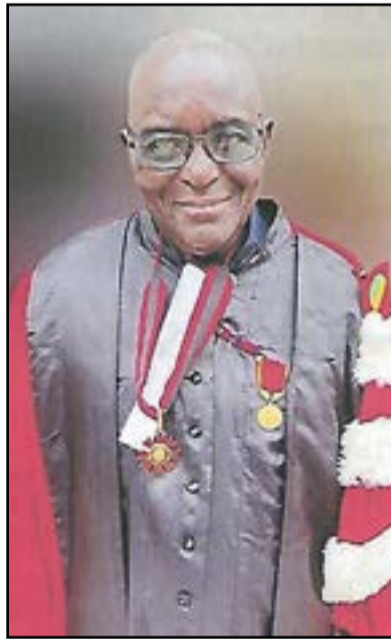


REMERCIEMENTS

Adolphe Massounda, journaliste à la retraite de Radio-Congo, la veuve Nzingoula, née Missakila-Malanda Jacqueline, les enfants Nzingoula, les familles Mouvimba et Kahounga, très touchés par vos marques de compassion et d'affection lors du deuil du professeur émérite **Samuel NZINGOULA** qui les a éprouvés du 12 au 27 mars 2024, vous expriment leurs sincères remerciements.

Votre soutien et votre présence leur ont été d'une très grande aide en cette période douloureuse. Reconnaisants au possible, ils gardent un doux souvenir de toutes vos attentions délicates manifestées.

Puisse Dieu accueillir l'âme de Samuel NZINGOULA auprès de Lui.



AVIS DE DECES

Les anciens séminaristes et prêtres passés par les séminaires catholiques Saint Paul de Mbamou et Saint Jean de Kinsoudi, à Brazzaville ont la profondeur douleur d'annoncer aux amis et ami **Hubert Brice Audrey BAKOUMA**, agent de E²C à la Direction commerciale, décès survenu dans sa presque 57^e année de vie, le 17 avril 2024, à Casablanca, au Maroc.

La veillée mortuaire se tient rue Bitsanga, non loin du bar "Les Rapides", à Makélékélé.



JUSTICE

Comparution des trafiquants présumés de peaux de panthère et d'écailles de pangolin à Oyo

La première audience sur l'affaire de deux individus interpellés, le 3 avril dernier, à Oyo, dans le département de la Cuvette, a lieu ce 25 avril au Tribunal de Grande Instance de cette localité. Les présumés trafiquants avaient été pris avec deux peaux de panthère et un sac d'écailles de pangolin géant, des espèces animales intégralement protégées par la loi au Congo.

Le commerce illégal des produits de faune conduit à l'extinction des espèces animales sauvages. Au Congo, les espèces animales en voie de disparition, dont le pangolin géant et la panthère, sont intégralement protégées par

Les deux délinquants fauniques présumés seraient dans un réseau. L'un aurait acheté ces produits à Gamboma, dans le Département des Plateaux et les auraient transportés à Oyo afin de les revendre. Il aurait camouflé les peaux de panthère et les écailles de pangolin géant dans des sacs, pour tromper la vigilance des services de contrôle le long du trajet effectué. Ces produits fauniques auraient été stockés dans la maison de son complice à Oyo pendant des jours. Mais, ils avaient été pris la main dans le sac grâce aux efforts conjugués des éléments de de la Région de Gendarmerie d'Owando et de la compagnie d'Oyo en collaboration avec les agents de la Direction départementale de l'Economie forestière de la Cuvette, appuyés techniquement par le Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF). Déférés le 8 avril dernier au Tribunal de Grande Instance d'Oyo, ils ont été écroués en attendant leur



Les deux présumés trafiquants qui paraîtront devant les juges

procès qui s'ouvre ce 25 avril. Les deux individus avaient été interpellés pour délits de détention, circulation et tentative de commercialisation de deux peaux de panthère et d'un sac d'écailles de pangolin géant, trophées d'espèces animales intégralement protégées. Ils vont comparaître devant les juges et encourent des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ferme, avec une amende allant jusqu'à 5 millions de F.CFA conformément à la loi.

la loi 37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées. «L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits; sauf dérogation spéciale de l'administration des Eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique», stipule l'art. 27 de cette loi.

V.M.



REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE
ET DE LA PECHE
PROJET AGRICULTURE, JEUNES
ET ENTREPRENARIAT
UNITE DE GESTION DU PROJET



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

MISSION : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL QUI SE CHARGERAIT D'ELABORATION DES ETUDES (APS, APD ET DAO) ET CONTROLE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU SIEGE DU PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT (PAJE) A BRAZZAVILLE ET DE SON ANTENNE TECHNIQUE A DOLISIE

Réf. : AMI N°001 /SC/24/MAEP/UGP-PAJE

- 1) La République du Congo a obtenu du Fond International de Développement Agricole (FIDA) un prêt destiné à couvrir le coût du Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat (PAJE), et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.
- 2) L'objectif du Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat (PAJE) est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales et péri-urbaines pauvres dans les zones du projet. L'objectif de développement est de « Promouvoir l'inclusion socio-professionnelle des jeunes et des groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeur agro-alimentaires ».
- 3) Le PAJE souhaite utiliser une partie du montant des ressources du projet pour le recrutement d'un consultant individuel chargé de la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la réhabilitation de son siège à Brazzaville et de son antenne technique à Dolisie.
- 4) Le même consultant se chargera du contrôle des travaux de réhabilitation réalisés par une entreprise choisie par le PAJE.
- 5) Les services d'ingénierie, objet du présent appel à manifestations d'intérêt (AMI), portent donc sur la réalisation des études de réhabilitation du siège du PAJE à Brazzaville et de son Antenne technique à Dolisie et le contrôle subséquent.
- 6) Les candidats intéressés et éligibles sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références concernant l'exécution des marchés analogues, l'organisation technique et managériale du consultant).
- 7) Le dossier de manifestation d'intérêt devra comporter les documents suivants :
- Une lettre de manifestation d'intérêt signée par le consultant et adressée au Coordonnateur National du PAJE ;
- Un tableau détaillé de présentation des références de missions similaires faisant ressortir les informations minimum suivantes : (i) l'intitulé et l'objet de la mission ; (ii) la description sommaire de la

- mission et des prestations réalisées ; (iii) les résultats obtenus ; (iv) le pays de réalisation de la mission ; (v) l'année de réalisation y compris les dates de début et fin de la mission ; (vi) la liste des postes d'experts-clés ayant réalisé la mission, (vii) le nom, l'adresse et les contacts du client et toutes autres informations pertinentes sur la mission ou les prestations réalisées permettant de juger de la qualification du consultant ;
- La justification des références de missions similaires : les références de prestations similaires du consultant ou équivalent devront être accompagnées par des attestations de bonne exécution ou des certificats attestant la bonne fin des prestations.
- 8) Les références requises pour la qualification sont les suivantes :
- Références générales : dans le domaine des études APS, APD et DAO.
- Références spécifiques : dans le domaine des études de réhabilitation et de construction des bâtiments administratifs ou autres jugés similaires en nature et en volume au cours des dix dernières années.
* L'expérience générale 30 % ;
* L'expérience spécifique 40 % ;
* L'expérience spécifique en République du Congo 30 %.
- 9) Une liste des candidats, qui ne saurait être supérieure à trois (3), présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante. Ces candidats présélectionnés, seront ensuite invités à présenter leurs propositions sur la base du dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection des consultants individuels (SCI).
- 10) Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passage des marchés pour les Projets financés par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) disponible sur le site : <http://www.ifad.org>.
- 11) Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes :
Les expressions d'intérêt doivent être envoyés à l'adresse : **Rue de Libération de Paris, enceinte de la Radio Rurale Congolaise, Quartier Blanche Gomez, Brazzaville, République du Congo**, au plus tard, le 7 mai 2024 à 16h00, heure locale, en portant expressément la

mention suivante : «AMI N° 001/SC/24/MAEP/UGP-PAJE : RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES CHARGE D'ELABORATION DES ETUDES (APS, APD ET DAO) POUR LE PROJET DE REHABILITATION DU SIEGE DU PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT (PAJE) A BRAZZAVILLE ET DE SON ANTENNE TECHNIQUE A DOLISIE

12) Les termes de référence (TDR) de la mission peuvent être obtenus à l'adresse suivante : secretariat@maep-paje.cg
13) Toute demande de renseignements sera adressée uniquement par courriel à l'adresse électronique ci-dessus mentionnée.

14) Il est à noter que l'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du Projet de le retenir sur la liste restreinte.

15) Nous attirons l'attention des consultants intéressés sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

16) Le consultant ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Fait à Brazzaville,

Le Coordonnateur National,
Emery Fabrice BIMBOU SENGA



AVIS À MANIFESTATION D'INTERÊT (SERVICES DE CONSULTANTS)

REPUBLIQUE DU CONGO

«Projet d'aménagement de la route KETTA-DJOUM
et de facilitation du transport
sur le corridor Brazzaville – Yaoundé, Phase 2»



Secteur : Transport

Référence de l'accord de financement : Prêt n° 2000130014482

N° d'Identification du Projet : P-Z1-DB0-167

AMI N° 007-2024 /MATIER/DGGT-CEP

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du «Projet d'aménagement de la route KETTA-DJOUM et de facilitation du transport sur le corridor Brazzaville – Yaoundé, Phase 2», et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer les prestations relatives à «l'audit comptable et financier du projet KETTA-DJOUM 2 pour les exercices clos au 31 décembre 2023, 2024 et la clôture du projet ».

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent la réalisation de l'audit comptable et financier du projet KETTA-DJOUM 2 pour les exercices clos au 31 décembre 2023, 2024 et la clôture. Il s'agira de formuler une opinion sur les états financiers de chaque exercice et la clôture du projet, en se fondant sur une vérification faite, conformément aux normes internationales d'audit édictées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB) ou aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques fixées par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) ou encore aux normes d'audit nationales. Le démarrage de la mission est prévu au plus tard le 30 avril N+1 de l'exercice 31 décembre à auditer. La mission durera au plus trois (03) semaines pour chaque exercice. La mission est prévue à la CEP à Brazzaville en République du Congo et dans les sites d'exécution du projet (Département de la Sangha).

3. La Cellule d'exécution des Projets BAD logée au sein de la Délégation Générale aux Grands Travaux au Congo, ci-après dénommée « Organe d'Exécution » invite les Consultants qualifiés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations

(documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux «Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants» de la Banque Africaine de Développement, édition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part du projet de le retenir sur la liste restreinte.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : **9heures à 14heures, heure locale (TU+1)**.

6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmises par mail à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **06 mai 2024** à 12heures 30 mn (heure locale, TU+1) et porter expressément la mention «AMI N° 007-2024/MATIER/DGGT-CEP / Sélection de Consultants -Firmes) / l'audit comptable et financier du projet KETTA-DJOUM 2 pour les exercices clos au 31 décembre 2023, 2024 et la clôture du projet».

À l'attention : Monsieur BATOUNGUIDIO, Coordonnateur du Projet,
Adresse : 2, avenue de la Base aérienne Marien NGOUABI
(Croisement avec le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO),
5^{ème} étage de l'immeuble Cheick TAMBADOU à Brazzaville,
République du Congo
E-mail : ceprbaddggt@gmail.com; payima6@gmail.com

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur,
BATOUNGUIDIO.-

BOXE

Le président de la Fédération accusé de mauvaise gouvernance

À quelques mois de la fin de l'olympiade, un vent de fronde souffle sur la FECOBOXE (Fédération congolaise de boxe). Deux dirigeants de clubs accusent le président Gaëtan Kodja de «*semmer le désordre dans la boxe*» et demandent sa démission.

La Fédération congolaise de boxe est fortement attaquée par certains dirigeants. Selon Wilfrid Mougolo, président du club Wamba BC, et Gilles Cyriaque Nguema, président de Nguema Boxing club et «*président des représentants des clubs du Congo*», le président Gaëtan Kodja ne respecterait pas les textes fédéraux, notamment les statuts. «*Il a par exemple imposé aux clubs la ré-affiliation annuelle à la fédération en violation des statuts fédéraux*», dénoncent-ils. D'après les statuts, affirment-les deux frondeurs, «*un club ne s'affilie à la fédération qu'une seule fois*». Ils poursuivent : «*Face à l'hostilité de certains dirigeants qui ont refusé de se soumettre, le président*



Wilfrid Mougolo

Gaëtan Kodja a suspendu dix clubs, dont Wamba Boxing et Nguema BC. Une parade a été trouvée : la création des clubs fictifs qui feront allégeance aux auteurs de ce désordre ».

La boxe n'appartient pas à un individu

«Les ligues sont prises en otage au point où, si nous les clubs nous voulons organiser un gala ou des combats inter-clubs, on nous interdit le

ring. La boxe n'appartient pas à un individu qui, avec ses complices décide de bafouer les textes de la FECOBOXE et les lois du pays», s'offusquent Wilfrid Mougolo et Gilles Cyriaque Nguema.

Le concernant particulièrement, le président du club Wamba BC dénonce aussi les abus de pouvoir du président de la Fédération : «Lors du championnat national 2021, il a ordonné que ne soient remises à trois boxeurs de mon club, pourtant déclarés champions par les juges-arbitres, leurs médailles d'or. Ayant porté l'affaire devant la Chambre de conciliation et d'arbitrage des sports, il a chassé mes boxeurs de l'équipe nationale. Puis il m'a interdit de participer au conseil bilan de 2021».

Sauf que les présidents des clubs suspendus ne veulent pas se laisser faire et sont prêts à porter les gants face au président de l'instance dirigeante de la boxe congolaise. «Nous demandons la démission du président Gaëtan Nkodia de la tête de



Gilles Cyriaque Nguema

la Fédération», écrivent-ils dans une lettre qu'ils ont fait parvenir à certaines rédactions. L'instance dirigeante de la boxe, quant à elle, brandit les textes pour clouer le bec aux frondeurs, notamment l'article 9 des statuts adoptés en 2022, sur l'affiliation des clubs assujettie au paiement d'une cotisation annuelle obligatoire, les droits étant fixés par le Conseil fédéral. Affaire à suivre.

G.-S.M.

AFRIQUE

Quand la politique se mêle du football

La confrontation sportive entre la RS Berkane et l'USM Alger en demi-finale de la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF), le week-end dernier à Alger, s'est rapidement transformée en une affaire politico-sportive tendue entre le Maroc et l'Algérie.

Le différend a éclaté autour du maillot de la RS Berkane, sur lequel est affichée une carte du Maroc incluant le Sahara occidental. Ce territoire disputé est au cœur d'un conflit persistant entre Rabat et Alger, alimentant les hostilités politiques depuis des décennies. Alors que le Sahara occidental est reconnu comme non autonome par les Nations unies, le Maroc continue de revendiquer sa souveraineté sur cette région disputée.

Les maillots des joueurs marocains ont été confisqués par la douane. Cette saisie a exacerbé les tensions entre les deux camps, déclenchant des échanges verbaux et des confrontations physiques entre les joueurs et les agents de sécurité au stade, le jour du match. Les joueurs du RS Berkane ont refusé de quitter les vestiaires sans leurs équipements saisis par les autorités algériennes. Leur président a annoncé cette décision aux officiels de la CAF et les joueurs ont quitté le stade. Le match a été finalement annulé.

Voilà comment un simple rendez-vous sportif s'est transformé en un catalyseur de tensions et de rivalités régionales. Face à cette situation, la Confédération africaine de football est sortie de son silence. «*L'affaire sera portée devant les instances compétentes*», a fait savoir l'instance dirigeante du football africain dans un communiqué, avant de présenter «*ses excuses aux sponsors, aux partenaires TV et aux supporters, pour les désagréments causés*». De son côté, la Fédération algérienne de football a fait savoir qu'elle pourrait porter l'affaire devant le tribunal arbitral du sport afin de faire valoir ses droits.

G.M.

FOOTBALL/DIABLES-ROUGES A

Le coach Ngata en voie d'être "régularisé"

Nommé sélectionneur des Diables-Rouges A par intérim par le ministre des Sports en octobre 2023 après le départ du Belge Paul Putt, Isaac Ngata travaillait hors contrat. Il a finalement été reçu le jeudi 18 avril dernier par le président de la FECOFOOT, Jean-Guy Blaise Mayolas, et devrait, enfin, selon une bonne source, parapher son contrat. Le successeur de Paul Putt à la tête des Diables-Rouges A, nommé quelques semaines avant le Zambia-Congo (4-2 du 17 novembre 2023 à Ndola), était très actif, y compris hors du pays où il a prospecté, au début de cette année, de nouveaux talents et dirigé pour la deuxième fois l'équipe nationale lors du match contre le Gabon (1-1, le 25 mars 2024) à Chambly, en France. Ses collaborateurs ont «*travaillé aussi dans l'informel*», le ministère des Sports et la FECOFOOT traînant les pieds pour régulariser leur situation. Tous ont exercé sans véritable couverture juridique en cas de pépins dans le cadre des «*missions*» qu'ils ont effectuées. «*Tout ceci faisait désordre*», commente un confrère.

«*Le frein venait de la FECOFOOT*», s'amuse à dire certains milieux. En principe, c'est la Fédération de football qui choisit le staff technique de l'équipe nationale. Or le choix d'Isaac Ngata a été imposé par la tutelle. Toujours est-il que la situation pourrait s'améliorer, bientôt, pour le sélectionneur et le reste de son staff. «*La FECOFOOT avait peut-être raison de prendre tout le temps pour s'assurer de toutes les*



Isaac Ngata

précautions avant de s'engager. On fait des pieds et des mains pour se faire nommer par le ministère sans l'avis de la Fédération. Et lorsqu'il y a des impayés de salaire, on s'en prend à la Fédération au niveau de la FIFA ou du TAS», raconte un observateur. «Elle a évité tout simplement un bras de fer», commente un autre.

Jean ZENGABIO

Le Troubadour de Brazzaville révèle qu'Isaac Ngata, a présenté à l'occasion de son échange avec le président de la FECOFOOT, en présence de quelques membres du Comité exécutif, la première mouture de son futur staff. Dans les coulisses, il se dit que la FECOFOOT sera «*très regardante sur sa composition*».

La volonté des parties impliquées dans ce dossier de sortir rapidement de la situation antérieure répond probablement à l'urgence du calendrier. «*Ni la Fédération, ni le ministère des Sports ne peuvent se permettre une crise avant des matches aussi importants, des éliminatoires de la Coupe du monde, en juin 2024, contre le Niger et le Maroc*», commente une source locale. Isaac Ngata aura dans les prochains jours une urgence, celle de plancher sur la liste des joueurs qui affronteront ces deux pays, dans le groupe E.

FOOTBALL/LIGUE 1

La rivalité fait rage : qui va céder ?

On se bat avec acharnement pour le titre de champion que visent particulièrement l'AC Léopards (40 points), l'AS Otohô (37 points) et l'Inter Club (36 points). Ces trois équipes guettent la moindre occasion de chute l'une de l'autre, afin de conforter leur place, à six matchs du dénouement du championnat qui est tout proche. Tous interrogeraient les ma-

nes auxquels ils sont prêts à remettre leur destin. Rien à faire ! Mais comme lorsque trois cow-boys se livrent à un bras de fer dans un Western, où le bon finit toujours par triompher, il est évident que certains vont définitivement céder. Alors on verra un peu plus clair dans cette bouteille à encre. En attendant, la vingtième journée a enregistré quatre

TENNIS

Encore deux tournois internationaux à Brazzaville

Depuis dimanche 21 avril 2024, les courts du Pôle Tennis abritent la deuxième édition du circuit ITF/CAT des 14 ans et moins. Il s'agit de deux tournois dont le premier a eu lieu jusqu'au 24 avril, et le second, débuté le 25, s'achèvera le 28 du même mois.

Ces deux tournois donnent l'opportunité aux antagonistes d'engranger des points et de figurer au classement mondial, a indiqué Richard Padonou, juge arbitre de tournois et responsable arbitre national ITF. Voilà qui explique, a-t-il poursuivi, l'affluence des jeunes du continent au Pôle Tennis de la Patte d'Oie, dans la capitale congolaise. Ils sont pris en charge par la Commission d'organisation et ne paient que le droit d'inscription, soit 20 dollars US (13.500 francs CFA). La première étape (21-24 avril) a enregistré des jeunes venus, outre du pays hôte, de l'Ouganda, du Cameroun, de la Tunisie. «*On a bien voulu voir beaucoup plus de jeunes sur les courts, la période n'est pas favorable parce que nous*



Une joueuse à l'engagement

sommes en pleine année scolaire et, puis, il y a d'autres tournois dans la zone...», a expliqué un responsable. Parmi les protagonistes, on note 10 Congolais dont 4 filles. «On va essayer d'élever notre niveau de jeu pour être à la hauteur des attentes de nos coaches et parents. En tout cas, merci à la Fédération congolaise de tennis qui nous donne l'occasion de progresser», estime Christève Kiyabi, avec un jeu décisif dans toutes les manches.

En simple, les deux tournois se jouent au meilleur des deux

manches avec application du jeu décisif à 6 jeux partout. Un match Tie-break sera utilisé en lieu et place de la troisième manche. Pour tous les matches de classement les «*Short Sets*» doivent être utilisés. En cas d'intempéries, le comité du Tournoi décidera quand utiliser les shorts sets, même lors des matches du tableau final. En double, tous les matches se jouent au meilleur des 2 manches sans avantage et une application du jeu décisif sera utilisée en lieu et place de la troisième manche.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

L'AS Otohô continue de mettre le feu aux fesses de l'AC Léopards. Le club d'Oyo, deuxième au classement et champion en titre, a épinglé à son tableau de chasse l'AS BNG (3-1). Ses buts portent les griffes de Ndong Cruz, Ndecke et Toropité. Après son faux pas de la journée précédente, l'Inter Club respire à nouveau l'air de la victoire. Certes, les militaires ont battu le CARA (29 points) par la plus petite des marges, mais ils engrangent trois précieux points qui leur permettent d'espérer encore. Ils doivent leur victoire à Michel Okana aut-

eur d'un coup franc victorieux. La quatrième victoire de cette journée est à mettre au crédit de JST (33 points), victorieuse du V.Club-Mokanda (2-1). Deux matches nuls sans buts complètent le tableau des résultats. L'Etoile du Congo (26 points), face à la lanterne rouge FC Nathaly's (13 points) et FC Kondzo (22 points) contre l'AS Cheminots (25 points) à Massamba-Débat.

Fracky SOUAPIBOU